

C.I.C.I./L.A./5^e Session
P.V.1 (1)

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.

SOUS-COMMISSION DES LETTRES ET DES ARTS.

Cinquième Session.

Procès-verbal de la première séance,
tenue le 16 juillet 1928.

Président: M. DESTREE.

Présents: Les Membres dont les noms suivent:

M. BAUD-BOVY.
M. Edward J. DENT.
M. FOCILLON.
M. GRAUL.
M. John GALSWORDY.
Sir Cecil HARCOURT SMITH.
M. JELINEK.
M. KIPPENBERG.
M. Salvador de MADARIAGA.
M. de REYNOLD.
M. Vittorio ROSSI.
Mlle Hélène VACARESCO.
M. Paul VALERY.
M. WEINGARTNER.

OUVERTURE DE LA SESSION.

Le PRÉSIDENT salue Sir Cecil Harcourt Smith, M. Galsworthy, M. Graul, M. de Madariaga, M. Dent et M. Kippenberg qui viennent siéger pour la première fois. Il espère que les nouveaux Membres éprouveront immédiatement la cordialité qui règne dans les discussions de la Sous-Commission.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE.

Le SECRÉTAIRE rappelle qu'on avait décidé que la sous-Commission des lettres et des arts se composerait de deux

- 2 -

sections qui siègeraient séparément, sauf sur les questions communes. Cependant, le Prof. Gilbert Murray avait estimé que pour cette année encore il conviendrait de tenir des réunions communes.

Le Secrétaire propose de suivre cette procédure, d'autant plus que le programme de la section des lettres ne justifie pas encore une discussion distincte.

M. de REYNOLD est de moins en moins partisan d'une séparation; la plupart des questions intéressent à la fois les écrivains et les artistes. Il propose que le principe de la réunion mixte soit adopté encore pour cette session.

Mlle VACARESCO appuie cette proposition.

Le SECRETAIRE annonce également que M. Ciuntu, Directeur du Service roumain auprès de la Société des Nations lui a écrit qu'une société chorale, la "Cantares Romanici", s'est proposé d'organiser chaque année un concert à l'étranger en y laissant la place la plus large possible aux chants populaires. Le Directeur a expliqué qu'en agissant de cette façon cette société s'inspirait surtout d'une résolution de la Sous-Commission des arts et des lettres et de l'intérêt manifesté par la Commission Intellectuelle de Coopération Internationale pour les arts populaires.

La Sous-Commission enregistre cette communication avec satisfaction.

DROITS D'AUTEUR.

RESULTATS DE LA CONFERENCE DE ROME DE MAI 1928.

M. WEISS, Chef du Service Juridique de l'Institut de Coopération intellectuelle, présente et commente ainsi le rapport

de l'Institut sur la participation de l'Institut à la Conférence diplomatique de Rome pour la révision de la Convention de Berne:

Le premier point sur lequel les Délégués de l'Institut avaient été invités à porter leurs efforts concernait la suppression des réserves nationales sur quelques-uns des articles de la Convention. Un résultat appréciable a été obtenu par l'abandon de la plupart des réserves formulées jusqu'à ce jour. Mais, en ce qui concerne la suppression de la faculté de réserve pour l'avenir, une exception a dû être maintenue en ce qui concerne le droit de traduction visé par l'article 8. Cette exception était nécessaire pour tenir compte des préoccupations légitimes de certains pays que leur forme particulière de culture mettait, pour ainsi dire, dans l'obligation de prendre eux-mêmes l'initiative des traductions d'oeuvres présentant une portée générale: la réserve admise leur en laisse la possibilité lorsque l'auteur n'a pas fait paraître de traduction dans un délai de dix années après la publication de l'oeuvre. On verra, dans le rapport, (p.7) que la discussion a permis de dégager une indication extrêmement utile en ce qui concerne l'opportunité de la création de l'Office international de traduction.

Le deuxième point avait trait à l'unification de la durée de protection. Après avoir constaté l'impossibilité d'un accord sur la protection cinquantenaire, on avait envisagé une formule transactionnelle comportant un droit exclusif pendant une période de vingt-cinq à trente ans, suivie d'une période de licence légale pendant les années restant à courir jusqu'au

- 4 -

terme de cinquante ans. Mais cette solution n'ayant pu rallier l'unanimité des Délégations, on a dû finalement s'en tenir à l'ancien texte de l'article 7.

La protection des oeuvres d'art appliqué s'est aussi heurtée à un échec. Il en est résulté le maintien de l'ancienne réserve de la France sur l'article 3. Ce pays, dont la législation protège d'une manière complète les oeuvres d'art appliqué, a en effet déclaré ne pouvoir conférer cette protection aux étrangers que sous condition de réciprocité.

Quant au droit moral, M. WEISS rappelle les diverses étapes à travers lesquelles il a fini par trouver, dans un nouvel article 6 bis (V. rapport p.11) une consécration formelle. D'autre part, grâce à une intervention de M. DESTREE, la Conférence a été amenée à prendre position sur une question connexe, celle du droit de suite: elle a adopté, en cette matière, le vœu reproduit à la p.12 du rapport. On peut ainsi espérer que, suivant l'exemple déjà donné par la Belgique, la France et la Tchécoslovaquie, d'autres pays voudront bien reconnaître à leurs auteurs cette nouvelle forme de protection du droit des auteurs.

D'autre part, les Délégués de l'Institut ont usé de la latitude que la Commission avait bien voulu leur laisser, en intervenant dans trois autres domaines: la protection des manifestations orales de la pensée, le droit des artistes-exécutants, la sanction internationale du droit d'auteur.

Sur le premier de ces points, il s'agissait de combler une lacune importante de la Convention de Berne. Le nouvel article 2 bis (p.14 du rapport) qui, désormais, assura la protection internationale des oeuvres orales, marque un progrès d'une haute importance.

Le droit des artistes-exécutants soulevait une question délicate, en raison de certaines exagérations auxquelles ce droit avait donné lieu, et notamment d'une confusion regrettable commise entre ce droit et le droit d'auteur lui-même. Par un vœu dont on trouvera le texte dans le rapport (p.15), la Conférence a marqué son désir de voir l'interprète protégé contre toute diffusion abusive de son exécution.

Enfin, la question a été posée de savoir s'il ne convenait pas de conférer au droit d'auteur la garantie d'une sanction internationale, analogue à celle que la Partie XIII du Traité de Paix accorde aux droits d'autres catégories de travailleurs. Des raisons d'opportunité ont empêché la Conférence de donner satisfaction, à cet égard, au point de vue soutenu par l'Institut, au nom même des principes de la Société des Nations. Du moins, est-il permis de penser que tôt ou tard les circonstances démontreront la nécessité de soustraire l'application du droit d'auteur au bon plaisir actuel des jurisprudences nationales.

En ce qui concerne les autres problèmes traités par la Conférence, on doit également retenir les nouveaux textes concernant la protection des oeuvres radiodiffusées (art.11 bis) et la protection des oeuvres cinématographiques (art.14 al.2.)

M. WEISS signale, d'autre part, l'importance du vœu tendant à l'unification mondiale du droit d'auteur (p.20 du rapport.) Le rapprochement envisagé entre la Convention de Berne et la Convention de La Havane paraît susceptible de donner matière à une action fructueuse de la Société des Nations.

La Prochaine Conférence de revision devant se tenir à Bruxelles en 1935, il n'est sans doute pas prématuré de préparer, dès maintenant, l'étude des problèmes que cette Conférence sera vraisemblablement appelée à résoudre. C'est dans cet esprit que l'Institut a, suivant une suggestion de M.DESTREE, envisagé, dans

la conclusion de son rapport, (p. 24) la publication d'une série de cahiers devait faire suite à celui qui a déjà été édité cette année, en exécution des instructions des deux Sous-Commissions.

L'accueil encourageant reçu par ce premier cahier permet de compter que d'autres publications du même genre trouveraient également quelque faveur dans le public. Toutefois, la Sous-Commission des Lettres et des Arts estimera, sans doute, devoir, comme l'a fait la Sous-Commission des Droits Intellectuels, limiter, pour le moment, son approbation de principe à la publication du prochain cahier relatif à une question particulièrement actuelle, celle du contrat d'édition et du dépôt légal.

Le PRÉSIDENT insiste sur l'importance des premiers résultats acquis par ce premier essai de législation internationale.

M. Paul VALERY tient à signaler que le Président a siégé à cette Conférence de Rome comme délégué du Gouvernement belge, mais en outre l'invention de l'importante question du droit moral lui appartenait.

Le PRÉSIDENT répond que tout l'honneur en revient à la Sous-Commission.

Il insiste également sur l'importance du premier cahier publié par l'Institut; si certaines questions ont échoué, c'est parce qu'elles n'avaient pas été suffisamment préparées.

M. Paul VALERY insiste sur l'importance de la dette que l'on a contractée envers le Président qui a su amener les idées les plus nobles et les plus efficaces.

Il insiste sur l'importance de la radiophonie. Ce point peut-il faire dès maintenant l'objet d'une discussion? Il s'est demandé si l'on a songé à une législation internationale sur les émissions afin d'éviter les interférences; c'est une question matérielle mais qui enveloppe une question d'ordre intellectuel. Un programme général sur l'organisation des émissions et la réglementation des droits d'auteur est-il possible?

Les questions de propriété littéraire, musicale et d'émissions proprement dite sont intimement mêlées. Il s'agit en fait du droit de propriété sur une oeuvre en mouvement.

Le SECRETAIRE rappelle qu'il s'agit d'une question où l'on doit collaborer avec la section des Communications et du transit, du moins pour en préparer l'étude en vue de la Conférence de 1935.

Il rappelle en outre que la Sous-Commission des Droits intellectuels a pris, en ce qui concerne la Conférence de Rome et le droit d'auteur, la résolution suivante:

Le droit d'auteur.

"La Sous-Commission, après avoir pris connaissance du rapport présenté par l'Institut international sur les travaux de la Conférence de Rome, prend acte des amendements introduits dans le texte de la Convention de Berne grâce à la collaboration étroite des délégués de l'Institut avec les délégués des Etats;

"apprécie le rôle spécifiquement international joué à la Conférence de Rome par les délégués du Secrétariat de la Société des Nations et les délégués de l'Institut;

"invite l'Institut à poursuivre ses investigations en vue d'établir un contrat-type d'édition, en notant que la question de dépôt légal entre parmi les éléments d'information du problème;

"confie à l'Institut le soin de réunir la documentation générale sur la jurisprudence relative au droit d'auteur en liaison étroite avec le Bureau international de Berne.

"pour l'accomplissement de cette double tâche, l'Institut fera appel dans la plus large mesure possible au concours des organisations professionnelles intéressées.

"La Sous-Commission attache une importance spéciale à la question de la sanction internationale des droits d'auteur, et exprime l'espoir que cette question puisse être résolue éventuellement en en confiant la sauvegarde à la Cour permanente de Justice internationale dans le sens de la proposition présentée à la Conférence de Rome par les délégations norvégienne et suédoise.

"Elle prie le Service juridique de l'Institut de mettre à l'étude les moyens de nature à faciliter cette fin."

Le Sous-Commission des droits intellectuels a pensé qu'il ne faudrait pas envisager dès maintenant un programme s'échelonnant sur plusieurs années, d'autant plus qu'il faudrait attendre une année au moins pour que les actes de la Conférence de Rome fussent publiés.

Elle a donc retenu la question du contrat d'édition en chargeant l'Institut de publier un cahier sur ce sujet.

M. de REYNOLD pense qu'il faut agir avec une prudence rigoureuse et concentrer les efforts sur les deux ou trois points qui présentent de l'importance ou même une chance de réussite. Le volume du programme qu'on présente ne laisse pas de l'effrayer. En outre, il existe la Sous-Commission de droit intellectuel, l'Institut, le Bureau de Berne et de multiples associations. Il faut délimiter les compétences respectives de ces organismes.

Le PRESIDENT croit que les doubles emplois ne sont pas aussi nombreux que le croit M. de Reynold. Il y a des organismes chargés de défendre certains intérêts particuliers et le Bureau de Berne est un organisme d'exécution. Si la plupart des questions intéressent à la fois les arts et les lettres ainsi que le droit intellectuel, cela vient de ce qu'elles se présentent sous un double aspect. Il invite la Sous-Commission à se prononcer sur la question de savoir si l'on doit accepter que le contrat d'édition soit mis à l'étude à la prochaine session.

M. de MADARIAGA voudrait, avant qu'on adoptât le projet, donner ses impressions sur un certain point. Il lui semble qu'une Commission de la Société des Nations ne peut pas laisser passer sous silence le refus que l'on a opposé à Rome à la proposition norvégienne et suédoise tendant à accorder une sanction internationale à la protection des droits d'auteur. Il est évident qu'il serait beaucoup plus agréable que l'existence des Cours de Justice fût inutile, mais puisqu'elles existent, elles sont compétentes pour trancher des litiges internationaux. Il est

singulier qu'on ne puisse pas accorder une sanction internationale dans le domaine intellectuel.

En conclusion, ne pourrait-on ajouter, tout au moins au texte de la résolution, un passage exprimant le regret que la Sous-Commission a éprouvé en constatant que cette proposition avait échoué ?

Le **PRESIDENT** se demande s'il entre dans le rôle de la Sous-Commission de blâmer ou d'approuver certaines interventions isolées. En fait, il n'y a eu aucune hostilité contre la Cour de La Haye; on a simplement constaté que les Etats membres de la Société des Nations peuvent toujours s'y adresser, qu'il est délicat de fixer une sanction déterminée dans une Convention internationale et qu'enfin, en cas de conflit entre deux Etats, l'interprétation de la Cour de La Haye ne pourrait être valable que pour ces deux Etats et pour ceux-là seulement. Il lui semble qu'il serait préférable de laisser à cette proposition le caractère d'une opinion individuelle.

M. de **MADARIAGA** serait disposé à ne pas insister; il ne s'agissait pas, dans son intention, d'exprimer un blâme ou un regret, mais lorsqu'on est en présence d'une proposition où la Cour de La Haye était incontestablement compétente, il est difficile de laisser passer, sans relever le fait que cette compétence n'a pas été reconnue.

Le **SECRETARE** présentera à la prochaine séance un projet de résolution contenant également le texte que M. de Macariaga voudrait y ajouter.

Activité de la Section des relations artistiques et de
l'Office international des musées.

M. DUPERRAUX résume le rapport de l'Institut (G.16.1928). Il fait pour les nouveaux membres un historique de la question de l'Office international des Musées. A ce propos, il tient à exprimer tout spécialement les regrets qu'a causé le départ de M. Focillon qui n'avait cessé d'apporter à l'O.I.M. l'appui le plus cordial et le plus enthousiaste.

Il rappelle les résolutions prises le 19 mars par le Comité de Direction (pp. 5 et 6 du Rapport). Quant au Comité de gestion, la première réunion aura lieu en janvier 1929.

Le PRESIDENT s'associe à l'orateur pour déplorer la disparition de M. Parvan et regretter le départ de M. Focillon. Il enregistre la nomination de M. Van Gelder au Comité de gestion.

M. FOCILLON est très touché de la cordialité qu'on a bien voulu lui témoigner. Ce n'est pas sans peine qu'il a abandonné l'oeuvre à laquelle il avait consacré beaucoup d'enthousiasme et d'efforts.

Le zèle et le travail de M. Dupierreux et de son personnel sont considérables et c'est pour M. Focillon un grand honneur d'avoir pu s'y associer pendant un certain temps. Il en est parti parce que l'Université de Paris l'a chargé d'organiser l'Institut d'art et d'archéologie, mais il doit avouer qu'il serait resté si le travail avait été organisé autrement. Il ne formule aucun blâme, mais il est

indispensable de préciser certains points pour éviter les interprétations fausses; peut-être les habitudes universitaires ont-elles créé dans son esprit des exigences excessives; toujours est-il qu'il a estimé que le Comité de Direction de l'Office ne se réunissait pas assez fréquemment. Lorsqu'une institution de cette ampleur fait ses premières démarches, il faut que tous ses membres soient tenus au courant et les services de l'Institut auraient été soulagés si le Comité de Direction de l'Office avait pris la part qui lui revient dans la préparation de la Revue Mousseion; en outre M. Focillon n'a jamais cessé de s'élever contre la préparation par l'Office de répertoires de musées, on ne sait peut-être pas que le premier répertoire a été établi par une jeune fille qui avait fait des études de droit, sans aucun rapport avec l'activité des musées. Lorsque ce travail a été soumis à son approbation, il a été forcé de l'improviser avec le Baekker et le Guide Bleu. C'est également avec peine que M. Focillon a vu un fonctionnaire de l'Office improviser avec une certaine imprudence et sans consulter le rapporteur un projet d'extension de "Mousseion".

La Direction n'est pas aussi ferme qu'elle devrait l'être, les conditions qu'on fait aux fonctionnaires ne permettent pas de les conserver et d'établir une tradition indispensable.

M. Focillon a également cru comprendre qu'à certain moment, l'O.I.M. a été tenté par l'idée de vendre des moulages et des estampes. Entre les mains d'hommes loyaux et de bons administrateurs, cette idée ne pouvait que rendre de bons résultats, mais il s'est élevé avec force contre l'idée de voir une entreprise de la Société des Nations recourir à de pareils expédients.

Il est indispensable de rester dans le domaine de l'action indépendante; les initiatives cordiales sont préférables aux amitiés imprudentes. Sans aucune amertume et sans acrimonie, M. Focillon doit déclarer que dans ces conditions il n'a pu conserver les responsabilités que la Sous-Commission lui avait confiées. Il est indispensable d'entreprendre une réorganisation totale; les ressources sont insuffisantes, les fonctionnaires trop peu nombreux; quel que soit le futur rapporteur qui prendra la place de M. Focillon il faut qu'on lui définisse nettement sa mission pour que sa direction puisse s'exercer avec plus de fermeté.

Le PRESIDENT estime qu'il est évident que le Comité de Direction ne se réunit pas assez souvent. Mais personnellement il lui a même été difficile d'assister aux réunions qui ont eu lieu jusqu'ici.

M. LUCHAIRE vient tout de suite au point capital que M. Focillon a touché, car il semble bien que les imperfections constatées dans le fonctionnement tiennent avant tout à une insuffisance numérique de personnel d'une part, de l'autre à l'instabilité de ce personnel. Il n'y a pas assez de personnel parce que nous n'avons pas assez d'argent, et le personnel est instable parcequ'il n'est pas suffisamment payé. La même remarque pourrait d'ailleurs être faite pour tous les autres services de la Maison. D'autre part dans une institution qui commence, les premières années sont des années d'expériences continuelles, ce n'est pas au premier coup que l'on peut constituer un personnel qui réponde complètement à ses fonctions. Il est des cas où il vaut mieux changer que de garder un fonctionnaire qui ne convient pas.

- 13 -

Etant donné cependant l'insuffisance des moyens et l'ampleur des tâches imposées à l'Institut, M. Luchaire croit que l'on peut être satisfait des résultats obtenus.

M. Luchaire envisage ensuite le désir émis par M. Focillon de voir le Comité de direction de l'Office des musées se réunir plus souvent. Je ne peux pas ici, dit-il, faire des différences entre les personnes, mais il est certain que nous ne pouvons pas attendre de tous les membres du comité la même activité et la même ardeur que de la part de M. Focillon. De plus, il est très difficile d'arriver à réunir ensemble toutes les personnes qui composent ce comité. Le comité de gestion n'a pu être réuni par manque d'argent, le comité de direction ne l'a pas été souvent par suite de la sur-occupation de la plupart de ses membres.

M. Luchaire souhaite, en terminant, que M. Focillon veuille bien un jour accepter de reprendre les fonctions qu'il occupait à l'Office des Musées.

M. DUPIERREUX estime qu'il est inutile de dire à quel point il s'associe aux déclarations de M. Luchaire.

Mme. VACARELLO tient à apporter également son adhésion la plus vive.

M. DUPIERREUX a toujours reçu de M. Focillon les meilleurs conseils et une aide constante. Il est une critique à laquelle il est le premier à s'associer : elle concerne les répertoires. Si on a fait les répertoires avec

des moyens réduits, ce fut pour exécuter une décision de la sous-commission. M. Focillon reconnaîtra certainement que ce travail est utile pour les six cents musées de France. Mais si la sous-commission en décide autrement, elle déchargera le secrétariat d'un travail considérable. Encore une fois, si on l'a exécuté, c'est à la suite d'instructions précises, et à tout prendre, ce travail ne manque pas d'une certaine utilité.

M. de REYNOLD a écouté la discussion avec d'autant plus d'intérêt que le souci de perfectionner constamment les méthodes doit toujours inspirer les délibérations. Si un homme est écrasé de travail, il peut accepter une charge supplémentaire lorsqu'il sent un rendement satisfaisant, mais lorsqu'il est mécontent des résultats obtenus, il sent alors sa fatigue. C'est pourquoi les deux raisons exposées par M. Focillon existent également, à un très haut degré, pour M. de Reynold. Il croit que l'on peut aller plus loin que M. Luchaire dans la recherche des causes. Les fonctions du personnel secondaire sont mal délimitées, les traitements minimes, d'où manque de tradition et instabilité. Mais Jésus-Christ n'avait pas un seul denier ainsi que ses apôtres et il a pourtant fondé le christianisme, et c'est justement celui qui était trésorier et qui possédait les trente deniers qui a mal tourné.

Quant à la question de méthode, on ne peut pas contenter tout le monde. Or, si l'on accepte d'étudier toutes les questions proposées, à la longue on mécontentera tout le monde, faute de pouvoir faire une étude satisfaisante. Le grand art consiste à choisir ses ennemis, à savoir quels sont

- 15 -

ceux qu'il est possible de ne pas contenter. Une règle certaine consiste à proportionner l'effort aux ressources réelles dont on dispose; vouloir tout accepter conduit au grave reproche d'improvisation. Une fois de plus, M. de Reynold est effrayé du nombre des questions qui sont à l'étude; pour qu'on puisse les étudier efficacement, il faudrait multiplier le personnel par deux et les ressources par quatre.

En outre, la Section des relations artistiques fait fonction de secrétariat à l'O.I.M. Est-ce une bonne conception? Personnellement, il désirerait que l'O.I.M. se constituât peu à peu sous une forme autonome. Il est impossible, lorsqu'on doit organiser un Congrès comme celui de Prague, de faire marcher en même temps l'O.I.M. et M. de Reynold se demande jusqu'à quel point on ne devrait pas adopter un principe consistant à instituer peu à peu l'autonomie de certaines entreprises nettement spécialisées. Dès le début, il a déclaré que l'Institut devrait travailler à se rendre de plus en plus inutile. Lorsqu'on sera parvenu à donner à l'O.I.M. un maximum d'autonomie, peut-être M. Focillon consentira-t-il à reprendre son activité, et à reconnaître que sa présence est plus indispensable que jamais.

M. LUCHAIRE doit faire observer, en ce qui concerne le nombre considérable de questions confiées à l'O.I.M., que cet organisme n'a pas entrepris d'autres études que celles qui lui avaient été expressément confiées par la sous-commission. Quant à l'autonomie, il ne croit pas que le

- 16 -

temps soit venu et ne voit pas quelles facilités cela pourrait apporter maintenant. Plus tard, lorsqu'on aura des ressources suffisantes, on pourra se demander si dans ce domaine et dans d'autres domaines, une scission n'est pas utile. En tout cas, il faut, pour le moment, éviter de créer une nouvelle complication en constituant deux organismes à côté l'un de l'autre.

M. DUPREDEUX appuie cette déclaration. Si l'on supprime le Congrès de Prague, tout le reste de l'activité de la Section des relations artistiques relève de l'O.I.M.

Il remercie vivement la Direction d'avoir noté que tout ce qui a été accompli l'a été par le Chef de la Section des arts et des lettres, assisté d'un fonctionnaire qui a été changé et d'un fonctionnaire qui ne consacrait à ce travail que la moitié du temps dont il disposait.

(La séance est levée à 12 h.40.)

SOCIÉTÉ DES NATIONSC.I.C.I./L.A./5ème Ses/
P.V.2 (1)COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE .Sous-Commission des Lettres et des Arts .

2ème séance

tenue le lundi 16 juillet, à 15 h 30 .

Etaient présents : tous les membres de la Sous-Commission ayant assisté à la séance précédente, sauf M. DESTREE, Président, empêché .

En l'absence de M. Destrés, la séance a été présidée par M. de REYNOLD .

Rapport de l'Institut sur l'activité de la Section des Relations artistiques et sur l'Office International des Musées (suite).

M. DUPIERRON poursuit son exposé de la séance précédente. Il exprime le vœu que la sous-Commission veuille bien examiner, en vue de leur donner une forme définitive, les statuts provisoires de l'Office des Musées, tels qu'ils sont indiqués dans le rapport de la section . Il croit que le Comité de Direction de l'Office devrait être élargi de façon à comprendre des représentants de la Conservation des musées et des délégués du Comité de gestion . Il est certain que la Sous-Commission exprimera tout son regret du départ de M. Focillon. Il demande que la délégation au Comité de Direction de membres du Comité de gestion soit inscrite au programme de la prochaine réunion de celui-ci, qui est complété par l'adjonction de Sir Cecil Harcourt Smith et de M. Van Gelder. Peut-être en juillet 1929 pourrait-on envisager l'extension du Comité de gestion, mais c'est une question liée à celle des disponibilités financières. Le Comité de gestion, qui n'a pas encore tenu de réunion, doit être convoqué en janvier 1929. Ainsi en a-t-il été décidé par le Comité de direction. L'ordre du jour de cette réunion sera établi par l'Office des Musées qui réunira toute la documentation nécessaire .

- 2 -

LE PRESIDENT soumet à la Sous-Commission, paragraphe par paragraphe, un projet de résolution préparé par M. Destrée.

I. Comité de Direction .

" La Sous-Commission des Arts et des Lettres confirme l'approbation qu'elle a donnée, en juillet 1927, aux statuts provisoires de l'Office International des Musées. Elle considère qu'il y aurait intérêt à ce que la Commission de Direction de l'Office fût élargie, de façon à comprendre des représentants de la Conservation des Musées et des délégués du Comité de gestion?

" En exprimant son regret pour le départ de M. Focillon, à l'activité et au dévouement duquel elle tient à rendre hommage, elle souhaite que Sir Cecil Harcourt Smith accepte de prendre part à ses travaux, comme représentant de la Sous-Commission des Lettres et des Arts .

" Elle croit qu'il conviendrait que deux délégués du Comité de gestion, désignés par ce dernier, fussent compris dans la Commission de direction, de façon à répondre au voeu exprimé par le premier alinéa de cette résolution " .

Au sujet du premier alinéa, M. LUCHAIRE dit qu'il doit être bien entendu que l'approbation de la Sous-Commission n'est donnée qu'aux statuts provisoires de l'Office, de façon à réserver la possibilité de modifications éventuelles dans ce statut.

Le PRESIDENT dit que cela est bien entendu.

Au sujet du deuxième alinéa, M. LUCHAIRE exprime l'espoir que le départ de M. Focillon n'est pas définitif et qu'il pourra quelque jour revenir à l'Office International des musées.

M. FOCILLON est très sensible au regret exprimé dans la résolution et à l'espoir manifesté par M. Luchaire. Cependant, pour les raisons qu'il a dites le matin, il demande la permission de maintenir sa détermination .

Le premier paragraphe est adopté en première lecture.

II. Comité de Gestion.

" La Sous-Commission des Lettres et des Arts enregistre avec satisfaction la désignation faite par la Commission de Direction de l'Office de Sir Cecil Harcourt Smith et de M. Van Gelder comme membre du Comité de gestion de l'Office .

" Elle met à l'étude, pour sa session de juillet 1929, l'extension du Comité de gestion, dans la mesure des disponibilités financières, de façon à représenter complètement les musées du monde entier."

III. Réunion du Comité de gestion.

La Sous-Commission approuve la décision prise par la Commission de direction de l'Office, en conformité avec les résolutions adoptées par la C.I.C.I. en juillet 1928, de convoquer, dans le courant du mois de janvier 1929, le Comité de gestion de l'Office.

La Section des relations artistiques et son Office des Musées, en liaison avec la Commission de direction de l'Office auront à préparer minutieusement l'ordre du jour de cette réunion. La Commission souhaite notamment que les points suivants y soient inscrits :

- 1°- désignation de deux délégués du Comité de gestion du Comité de direction de l'Office .
- 2°- examen des résultats de l'enquête consacrée aux Musées d'art moderne et contemporain.
- 3°- examen des résultats de l'enquête consacrée à l'unification des catalogues des Musées.
- 4°- organisation, à l'Office des Musées, d'un bureau de renseignements sur l'éducation par le Musée et d'un Office de la Reproduction d'art.
- 5°- établissement du catalogue de l'exposition des moulages et de l'exposition de la médaille.
- 6°- Etude d'un projet d'édition de médaille consacrées à des personnalités ou à des événements de la vie intellectuelle internationale

Au deuxième alinéa du paragraphe II, M. de MADARIAGA propose de remplacer le membre de phrase : "de façon à représenter complètement les musées du monde entier" par les mots : "pour assurer une meilleure représentation des musées du monde entier".

LE SECRETAIRE constate que c'est la première fois qu'il a sous les yeux le texte du projet de résolution soumis à la Sous - Commission .

Il lui semble que le Secrétaire de la Commission de Coopération intellectuelle aurait dû avoir plus tôt connaissance de ce texte. A propos de l'extension projetée du Comité de gestion, il fait observer qu'un Comité de 15 membres est déjà un organisme nombreux. Avec un nombre trop élevé de membres, l'expérience prouve qu'il est difficile de faire du bon travail. La convocation d'un Comité très nombreux entraînerait des frais énormes et peut-être inutiles. Dans le rapport de l'Institut, on se propose d'augmenter le nombre des membres du Comité de gestion et de faire des nominations pour un an. Il semble peu pratique de ne donner à ces personnes l'occasion de se réunir qu'une fois et de les remplacer juste au moment où elles ont pris contact les unes avec les autres. A son avis, on devrait maintenir le Comité de gestion à 15 membres et attendre de l'avoir vu à l'oeuvre avant de parler de remplacements, puisqu'il ne s'est pas encore réuni. On examinera ensuite s'il devra être augmenté ou réduit.

M. DUPIERREUX explique que, si le Comité de Direction a fait cette suggestion, c'est parce qu'il résultait de diverses conversations ou communications que plusieurs pays se plaignaient de ne pas être représentés ou d'être représentés insuffisamment à l'Office international des musées. On a trouvé dans ce procédé un moyen d'arriver à une représentation plus complète ou à une sorte de roulement, dont les modalités seraient étudiées par la Sous-Commission. Le texte du projet de résolution n'a d'ailleurs rien d'impératif et il est évident que le Comité de gestion, à sa première réunion, fonctionnera avec ses quinze membres, mais la question reste ouverte pour l'avenir.

- 5 -

LE PRESIDENT estime que le Comité de Direction, en raison de son rôle propre, doit être peu nombreux. En revanche, dans le Comité de gestion, il devrait y avoir une représentation plus étendue des différents groupements et tendances. Personnellement, il lui importe peu que ce Comité comprenne 15 ou 18 membres. Au surplus, le Président attire l'attention sur les remarques contenues aux septième et huitième alinéas du chapitre "Comité de gestion" du rapport de l'Institut. Il prie M. Dupierreux d'expliquer brièvement le rôle du Comité de Direction et la façon dont les pays sont représentés à l'Office.

M. DUPIERREUX explique que le Comité de Direction a pour rôle de prendre toutes les décisions d'ordre pratique et immédiat. A côté de lui, le Comité de gestion se compose plus particulièrement des personnes s'occupant directement des musées, et dont le rôle est plus scientifique et plus technique. C'est ainsi qu'avaient été définies les missions respectives de ces deux organismes dans les statuts provisoires. En ce qui concerne la représentation des pays, la forme adoptée résulte en majeure partie de la composition de la réunion préparatoire de janvier 1926 dont les experts se sont trouvés confirmés dans leurs fonctions lorsqu'on les a fait entrer dans le Comité de gestion.

M. DUFOUR-FERONCE, considérant que le texte de résolution vient seulement d'être porté à la connaissance de la Sous-Commission, propose qu'il soit ronéographié et distribué le plus vite possible et discuté de nouveau le lendemain.

- 6 -

M. FOCILLON déclare qu'il regrette une fois de plus ce qu'il y a d'interminé dans la nature de l' Office international des musées. On a longtemps vécu dans le provisoire et le moment semble venu de prendre des décisions plus fermes. Il faudrait savoir en particulier si le Comité de Direction dirige l'Office international des musées d'accord avec la Sous-Commission ou s'il est organisé de façon à pouvoir exercer une autorité absolue. La distinction n'est pas encore très claire entre le Comité de direction et le Comité de gestion.

Le PRESIDENT dit qu'il est lui-même frappé du caractère vague de l'organisation actuelle.

M. de MADARIAGA pense qu'après les remarques de M. Focillon il est d'autant plus nécessaire de se rallier à la suggestion de M. Dufour-Féronce.

Le PRESIDENT croit comprendre que la Sous-Commission est d'avis d'ajourner les décisions au lendemain. D'ici là, il pourra se produire un utile échange de vues sur l'Office international des musées.

M. PAUL-VALÉRY n'a également que des notions très vagues sur le Comité de Direction. Il lui semble qu'avant d'adopter un projet de résolution il serait bon de définir le rôle des organismes en question. Sait-on déjà en quoi consiste ce rôle, ou bien cherche-t-on à le savoir ?

Le PRESIDENT répond que, en fait, les deux Comités sont déjà constitués, mais que peut-être ils ne connaissent pas très bien eux-mêmes leurs attributions.

La suggestion de M. Dufour-Féronce est approuvée.

Le Président invite M. Dupierreux à exposer l'activité de l'Office international des musées.

-7/8-

M. DUPIERREUX, après avoir rappelé la teneur des résolutions adoptées par la Commission de coopération intellectuelle en juillet 1927, donne lecture des chapitres du rapport de l'Institut (Doc.G.16.1928) concernant les diverses activités de l'Office international.

Ces divers chapitres sont mis en discussion un à un.

Bulletin de l'Office international des musées.

M. BAUD-BOVY déclare que la Revue Museion est fort intéressante et qu'elle a déjà rendu et rendra des services considérables.

LE PRESIDENT dit qu'en effet cette revue a déjà pris un aspect très vivant. Cependant, comme il est indiqué dans le rapport, il conviendra d'insister davantage sur la partie bibliographique. C'est sur ce point que devra porter l'effort de l'exercice prochain.

Publications.

M. FOCILLON desire traiter brièvement la question de l'identification et de l'authentification des œuvres d'art, sur laquelle il craint de n'être pas tout-à-fait d'accord avec M. Dupierreux. Le problème présente deux aspects. D'une part, il y a les méthodes d'identification scientifique, récemment expérimentées dans de grands musées de France et d'Allemagne notamment et qui ont d'ailleurs encore besoin d'être mises au point. D'autre part, on s'est demandé dans différents milieux, surtout en France, s'il ne conviendrait pas d'instituer en quelque sorte un "bertillonage" des œuvres d'art. Cet aspect de la question est très épineux et très controversé; il y aurait danger pour la Sous-Commission à s'en occuper. M. Focillon demande donc à la Sous-Commission de spécifier que le travail confié à M. André Blum sera strictement limité au premier aspect du problème.

M. DUPIERREUX est entièrement d'accord avec M. Focillon sur la façon dont la question se présente. Il précise qu'il entend bien, comme M. Focillon, qu'il s'agit d'identification et non d'authentification.

M. FOCILLON se déclare entièrement satisfait des remarques de M. Dupierreux. Il est entendu qu'il s'agit des procédés d'identification dits scientifiques concernant les oeuvres des peintres ou sculpteurs morts, mais qu'il n'est pas question de s'occuper des oeuvres des peintres vivants ni de prendre parti dans les controverses actuelles.

M. PAUL-VALERY fait remarquer que la question met en jeu des intérêts commerciaux considérables. Il est tout-à-fait d'accord avec M. Focillon et M. Dupierreux.

LE PRESIDENT croit que la Sous-Commission sera d'avis de suivre les directions de M. Focillon et de demander à l'Institut de s'en tenir aux méthodes reconnues scientifiques.

Cours de muséographie.

M. FOCILLON rappelle qu'on avait souhaité que l'Office songeât à préparer une bibliographie muséographique. Il n'existe pas de manuel sur ce sujet et il y aurait là une tâche digne de l'Institut. D'autre part, il convient de préciser qu'il ne s'agit pas, à proprement parler, de cours, mais de conférences d'ordre pratique.

LE PRESIDENT pense que la Sous-Commission sera d'accord sur cette suggestion de M. Focillon.

LE SECRETAIRE estime que, conformément à des suggestions qui avaient déjà été émises, il serait bon de profiter de la réunion à Paris des experts du Comité de gestion pour organiser une série de conférences de ce genre sur un sujet ou sur des sujets déterminés.

M. BAUD-BOVY dit qu'il envisageait la question de cette façon.

LE PRESIDENT croit que la Sous-Commission devra retenir la proposition de M. Focillon pour le moment où elle sera en mesure de la mettre à exécution. A l'heure actuelle, il convient surtout de concentrer les activités.

Rôle éducatif des musées.

M. DUPIERREUX dit qu'un rapport spécial est soumis à ce sujet à la Sous-Commission et que la question sera examinée plus tard.

Accord entre musées et ateliers de moulage.

Même observation.

Fédération internationale des Associations d'étudiants en histoire de l'art.

M. FOCILLON, en son nom personnel et au nom de ses étudiants, exprime sa très vive gratitude au Secrétariat de la Société des Nations pour l'appui considérable qu'il a apporté au groupement des étudiants en Sorbonne. Ceux-ci ont fait en Allemagne, en Autriche et en Hongrie, un voyage au cours duquel ils ont reçu l'accueil le plus empressé.

LE SECRETAIRE ajoute qu'en effet, lorsqu'il s'est occupé de ce voyage, en Allemagne, il a reçu l'accueil le plus cordial. Il y a lieu d'espérer que, l'an prochain, les étudiants allemands rendront à Paris la visite qu'ils ont reçue du groupement d'étudiants en Sorbonne, lequel constitue d'ailleurs lui-même une petite association internationale.

LE PRESIDENT déclare que la Sous-Commission se félicite de cette tangible de coopération intellectuelle. On pourrait envisager, dans l'avenir assez rapproché, la réunion d'une sorte de congrès, si le mot n'est pas trop ambitieux, afin de développer davantage ces relations en créant une fédération internationale sur une base encore plus vaste.

M. FOCILLON rappelle qu'il y a déjà eu un congrès de ces fédérations. Les étudiants qui voyagent le plus sont les géographes et les historiens d'art. Il est convaincu que, dans l'organisation d'un congrès tel que l'a suggéré le Président, on trouverait, parmi les historiens d'art, tous les concours et toutes les compétences nécessaires.

LE PRESIDENT pense que la Sous-Commission pourra émettre le vœu dans ce sens.

Exposition de chalcographies.

M. DUPIERREUX estime que la Sous-Commission peut se féliciter des résultats obtenus à l'occasion de l'exposition des chalcographies.

LE PRESIDENT remercie vivement les initiateurs de cette exposition.

Création de l'Office national des musées belges.

LE PRESIDENT tient à enregistrer le succès obtenu en Belgique et se fait l'interprète de ses collègues pour remercier M. Destrée de ses fructueux efforts. Il souhaite que d'autres pays suivent l'exemple donné par la Belgique.

tres questions.

M. DUPIERREUX ajoute que l'Office s'est également préoccupé de vers autres problèmes dont il n'était pas officiellement saisi, mais qui avaient été soulevés par la Conférence d'Experts de janvier 1927, à savoir : 1°) l'unification des catalogues, sur laquelle la Sous-Commission aura l'occasion de revenir; 2°) la rédaction des prochains numéros du Museion, dont le fascicule de septembre sera consacré spécialement aux musées d'art populaire; 3°) enfin la question de savoir si la revue Museion et, d'une façon générale, la Section des relations artistiques, doivent continuer de s'intéresser exclusivement aux études d'art rétrospectives, en négligeant l'art moderne et contemporain.

LE PRESIDENT ouvre la discussion sur cette dernière question.

M. BAUD-BOVY se demande si cette question n'est pas de celles qui devraient être étudiées par le Comité de gestion. Elle risquerait peut-être d'entraîner la Sous-Commission dans bien des développements.

M. FOCILLON aimerait savoir ce que l'on se propose de faire exactement. Le programme actuel des activités touche déjà à bien des domaines et, en s'aventurant dans celui de l'art moderne et contemporain, on s'exposerait aux polémiques.

M. GRAUL est d'avis que la Sous-Commission n'a à s'intéresser qu'à l'art rétrospectif et non à l'art contemporain. En Allemagne, ce sont des fondations et sociétés diverses qui s'occupent de ce genre de manifestations.

- 13 -

Sir Cecil HARCOURT SMITH pense que la question présente trop de difficultés pour être utilement examinée. La plupart des musées ou galeries publiques reçoivent des subventions officielles et il est très difficile de consacrer ces sommes à des dépenses susceptibles de provoquer des critiques. Il explique qu'au "Victoria and Albert Museum", de Londres, on avait pris pour règle de n'acheter que des oeuvres datant de 60 ans au moins. Sans doute, c'était là un système critiquable et on a dû modifier légèrement ce règlement en organisant des expositions purement temporaires d'art moderne. A son avis, un délai d'au moins 100 ans est nécessaire pour permettre de juger de la valeur d'une oeuvre d'art. En résumé, le problème est si délicat qu'il semble bon de s'abstenir.

M. FOUILLEON signale qu'un musée de France dispose d'une sorte de "fonds de risque", d'ailleurs assez minime, qu'on consacre à l'achat d'oeuvres contemporaines semblant intéressantes. Certains succès ont été obtenus de cette manière.

Le PRESIDENT demande à M. Dupierreux de vouloir bien préciser la portée des remarques contenues dans le rapport de l'Institut.

M. DUPIERREUX comprend parfaitement les réserves formulées par ... Graul et Sir Cecil Harcourt Smith. Jamais l'Institut et l'Office international des musées n'ont eu l'idée de se prononcer par un choix entre les oeuvres d'art contemporain. Ce qui s'est produit c'est que des artistes

vivants ou des associations d'artistes vivants ont reproché à l'Institut de s'intéresser exclusivement à l'art du passé. Le Comité de direction de l'Office a estimé qu'il y avait peut-être moyen, non pas de s'intéresser aux artistes vivants eux-mêmes, mais d'étudier la façon dont on s'intéresse à l'art vivant dans les divers pays. Des fonds spéciaux du genre de ceux dont parlait M. Focillon existent en Allemagne depuis longtemps; les méthodes d'achat employées par les musées allemands leur ont permis de se procurer à des conditions avantageuses des œuvres contemporaines d'un intérêt capital. L'enquête à laquelle songe le Comité de direction serait aussi objective que possible. Il ne s'agirait pas de se prononcer sur tels ou tels artistes, mais d'étudier l'organisation des musées d'art moderne et de faire profiter les musées du monde entier de l'expérience acquise par certains d'entre eux. Peut-être, grâce à un exposé objectif dans ce sens, pourrait-on provoquer un mouvement dans certains pays. Au surplus, cette idée n'est présentée dans le rapport de l'Institut qu'avec les plus expresses réserves car, même sous cette forme, il convient de voir si l'on ne s'engage pas un peu trop loin.

Sir Cecil HARCOURT SMITH ajoute qu'il s'agit non seulement des tableaux et sculptures, mais aussi des produits de l'art industriel. Dès lors, on risque de se trouver engagé dans le champ de bataille commercial, ce qui ne fait qu'augmenter les difficultés.

M. GRAUL, reprenant une remarque de M. Dupierreux, précise que les musées allemands ne font pas d'achats directs et qu'ils se contentent de provoquer des initiatives de riches collectionneurs.

LE PRESIDENT estime que, pour le moment, la question doit être réservée. La Sous-Commission doit tenir compte des moyens dont elle dispose, s'efforcer de mener à bien les tâches entreprises et ne passer à une nouvelle tâche qu'après avoir achevé ou à peu près achevé la précédente. A son avis, la solution consistera à renvoyer éventuellement la question à l'an prochain .

M. DUPIERREUX pense que l'on pourrait, conformément à la suggestion de M. Baud-Bovy, demander au Comité de gestion s'il juge opportun d'étudier la question.

LE PRESIDENT répond qu'il n'y a aucune contradiction entre sa propre proposition et celle de M. Baud-Bovy.

La suggestion du Président est adoptée .

Propositions de M. de Madariaga .

M. de MADARIAGA désire soumettre deux propositions à la Sous-Commission. La première s'inspire du fait que l'Institut, placé sous les auspices de la Société des Nations, a pour principale tâche de développer les sentiments de solidarité humaine. En ce qui concerne, en particulier, le travail de la Section des relations artistiques, il semble que l'on pourrait faire quelque chose pour stimuler l'utilisation des oeuvres d'art en vue de la compréhension mutuelle des continents très éloignés les uns des autres. Il a été très frappé de la façon parfois grossière dont, dans beaucoup de pays, on interprète les sentiments et les idées d'Extrême-Orient, par exemple, faute surtout de comprendre la symbolique des oeuvres d'art. Il se demande si la Section des relations artistiques ne pourrait mettre à l'étude l'utilisation des oeuvres d'art et leur explication intelligente en vue

de provoquer, chez les Occidentaux, une meilleure connaissance des peuples orientaux, et réciproquement.

Sa première proposition est ainsi conçue:

"La Sous-Commission invite l'Institut à mettre à l'étude les moyens propres à stimuler l'utilisation des oeuvres d'art en vue d'une connaissance mutuelle plus juste des peuples."

M. de Madariaga ajoute que sa proposition est intentionnellement rédigée en termes généraux.

En second lieu, il a été frappé de cas nombreux où, sous la pression de forces économiques et commerciales, des oeuvres d'art se trouvaient à peu près détruites du fait de l'exportation de leurs parties essentielles. Sans doute, une action de la Société des Nations en ce domaine serait dangereuse et soulèverait des protestations au nom de la liberté du commerce. Cependant, on a déjà travaillé, à Genève, à restreindre la liberté du commerce des armes: il serait peut-être utile de rechercher s'il n'y a pas des moyens de surveiller la liberté du commerce des oeuvres d'art, sans entraver ce commerce quand il est légitime. Il propose donc le second projet de résolution suivant:

"La Sous-Commission invite l'Institut à mettre à l'étude les moyens internationaux propres à éviter que le jeu sans entrave des forces économiques et commerciales ne puisse amener dans quelques cas la destruction irréparable d'oeuvres dont la haute valeur artistique et historique réside dans un ensemble indivisible."

M. de Madariaga a beaucoup hésité avant de présenter cette proposition. Il ajoute qu'il n'insiste pas sur la mise à exécution immédiate de ses propositions.

LE PRESIDENT remercie M. de Madariaga de ses propositions. Comment les réaliser ? Il évoque à ce sujet une proposition parallèle faite, dès le début de la Commission, sous la présidence de M. Bergson qui avait eu l'idée d'un accord international pour la protection des fouilles. Personnellement, M. de Reynold a toujours regretté que cette idée eût été abandonnée. Si la Sous-Commission se ralliait à la seconde proposition de M. de Madariaga, peut-être y aurait-il là l'occasion de reprendre l'idée de M. Bergson.

- 17 -

M. LUCHAIRE fait remarquer que la suggestion de M. Bergson n'est pas abandonnée. Il serait certainement très agréable à l'Institut d'avoir à s'occuper de questions aussi importantes que celles soulevées par M. de Madariaga.

M. PAUL-VALÉRY est entièrement d'accord avec M. de Madariaga sur la nécessité de prendre des mesures de précaution. La question est délicate, parce qu'il ne s'agit pas seulement de la liberté du commerce entre particuliers, mais aussi de l'intérêt de l'Etat.

M. DUPIERREUX remercie M. de Madariaga de ne pas insister pour que ses propositions soient mises immédiatement à exécution. Au sujet de la première d'entre elles, il est tout-à-fait convaincu que l'oeuvre d'art est un instrument d'une très haute valeur pour la connaissance mutuelle des peuples. Ce qu'il faut, c'est arriver à toucher les hommes au point sensible et c'est une question non seulement de sentiment, mais encore d'âge; à son avis, il conviendrait d'orienter dans ce sens l'enseignement post-scolaire. D'autre part, c'est un fait que l'on connaît peu certains peuples. Après des conversations avec des personnalités d'Extrême-Orient notamment, M. Dupierreux a acquis la conviction qu'il serait à la fois très politique et très utile pour les activités ultérieures de l'Institut de pouvoir s'appuyer sur un vœu de la Sous-Commission demandant à l'Institut d'envisager le moyen d'établir un accord plus étroit entre les études d'art des pays d'Extrême-Orient et des pays d'Occident.

La deuxième proposition de M. de Madariaga est beaucoup plus épineuse car, si la Section de l'Institut a trouvé que, en matière d'art contemporain, il y aurait danger à prendre parti, il y aurait au moins autant de danger à s'intéresser à certaines spoliations d'oeuvres d'art. Cependant, la dispersion ou la mutilation

- 18 -

de ces oeuvres présente une grande gravité du point de vue des historiens d'art. La Commission d'experts chargée d'étudier l'organisation de l'Office des Musées avait envisagé un problème du même genre et M. Capart avait émis l'idée que l'Office chercherait à établir un répertoire des oeuvres démembrées. Dans la mesure des possibilités et des disponibilités de personnel, et dans le champ limité qui vient d'être indiqué, la suggestion de M. de Madariaga doit être retenue.

M. FOCILLON ne croit pas que la réponse de M. Dupierreux donne tout-à-fait satisfaction au souci que M. de Madariaga de voir la Sous-Commission travailler dans le sens des idées générales de la Société des Nations. Il convient de rappeler que les idées soutenues par M. de Madariaga trouvaient place dans les considérants de la proposition relative au Congrès des Arts populaires. Le souci de travailler pour la paix n'a donc jamais été absent des esprits des membres de la sous-Commission.

Mlle Hélène VACARESCO rend hommage à l'intérêt que présentent les deux propositions de M. de Madariaga et aux perspectives qu'elles permettent d'entrevoir.

.....

LE SECRETAIRE propose de faire ronéographier et distribuer les propositions de M. de Madariaga, qui seront examinées plus tard en détail. Au sujet de la deuxième proposition, où il est question de l'étude de "moyens internationaux", M. Opresco signale que l'on emploie parfois des moyens nationaux pour empêcher le démembrement des oeuvres d'art. Dans certains pays, l'exportation des oeuvres d'art est interdite. D'ailleurs, dès qu'une oeuvre historique est classée, il est impossible même de la réparer sans l'autorisation d'une commission spéciale. Peut-être conviendrait-il d'ouvrir une enquête sur ce qui se fait dans le domaine national parmi les divers pays, ce qui permettrait de mieux se rendre compte de l'action internationale à entreprendre .

M. de MADARIAGA remercie ceux des membres de la Sous-Commission qui ont bien voulu soutenir ses propositions. Il se rallie à la suggestion de M. Opresco de faire reproduire et distribuer ces textes .

Répondant aux remarques de M. Dupierreux sur sa seconde proposition, il déclare qu'à son avis de simples protestations seraient parfaitement vaines. On peut envisager une action allant du simple au complexe. La mesure la plus simple consisterait pour la Commission à aborder la question et cette simple mesure, émanant d'un organisme de la Société des Nations, produirait déjà un effet moral appréciable. On pourrait aller plus loin et le moyen suggéré par M. Opresco est excellent. On pourrait enfin envisager l'étude, à plus ou moins longue échéance, d'un projet de convention . Il ne faut pas s'effrayer de l'échec trop fréquent des conventions internationales conçues sous les auspices de la Société des Nations, car même non ratifiées ces conventions ont un effet utile sur l'opinion publique .

En ce qui concerne la meilleure connaissance des peuples au moyen des oeuvres d'art, M. de Madariaga est d'accord avec M. Dupierreux, mais il serait prêt à aller plus loin. Il faudrait rechercher le moyen de développer la connaissance directe des arts lointains soit par des monographies soit par toute autre méthode. Il lui semble que la Sous-Commission actuelle, travaillant à la fois dans le domaine artistique et dans le domaine littéraire, est la mieux qualifiée pour donner suite à cette proposition .

LE PRESIDENT constate que la première proposition de M. de Madariaga a un caractère général. Elle peut être réalisée par des moyens convergents et on la retrouvera fréquemment, par exemple à propos du Congrès des arts populaires ou du rôle éducatif des musées. L'autre proposition a un caractère beaucoup plus précis. Si l'on tient compte de l'idée qu'a M. de Madariaga d'envisager une convention internationale, il faudrait procéder à une étude spéciale entreprise à la fois par la Section des Relations artistiques et le Service juridique de l'Institut et par la Sous-Commission. Il lui semble que, pour le moment, tout ce que l'on peut faire, c'est d'inviter l'Institut à procéder à des enquêtes préliminaires sur l'état de la législation protectrice des oeuvres d'art dans les divers pays . La question serait ensuite examinée à la lumière de la documentation ainsi recueillie .

M. PAUL-VALERY fait observer que la seconde proposition de M. de Madariaga se rattache au problème du droit au respect. Peut-être arrivera-t-on un jour à une sorte de codification de ces différentes mesures. Du point de vue de l'opinion publique, il serait bon de présenter ces diverses idées en un ensemble.

LE PRESIDENT croit comprendre que la Sous-Commission est d'accord pour demander à l'Institut d'examiner au moyen de quelles enquêtes préliminaires il peut donner suite à la proposition de M. de Madariaga.

- 21 -

LE DROIT D'AUTEUR.

Adoption définitive de la Résolution.

Lecture est donnée du projet de résolution sur le droit d'auteur, dont la première partie - (cinq premiers alinéas) - a été adoptée par la sous-Commission du droit intellectuel.

La résolution est adoptée sous la forme suivante :

La sous-Commission, après avoir pris connaissance du rapport présenté par l'Institut international sur les travaux de la Conférence de Rome, prend acte des amendements introduits dans le texte de la Convention de Berne grâce à la collaboration étroite des délégués de l'Institut avec les délégués des Etats;

apprécie le rôle spécifiquement international joué à la Conférence de Rome par les délégués du Secrétariat de la Société des Nations et les délégués de l'Institut.

invite l'Institut à poursuivre ses investigations en vue d'établir un contrat-type d'édition, en notant que la question du dépôt légal entre parmi les éléments d'information du problème;

confie à l'Institut le soin de réunir la documentation générale sur la jurisprudence relative aux droits d'auteur en liaison étroite avec le Bureau international de Berne.

Pour l'accomplissement de cette double tâche, l'Institut fera appel, dans la plus large mesure possible, au concours des organisations professionnelles intéressées.

La sous-Commission attache une importance spéciale à la question de la sanction internationale des droits d'auteur, et exprime l'espoir que cette question puisse être résolue éventuellement en en confiant la sauvegarde à la Cour permanente de Justice internationale dans le sens de la proposition présentée à la Conférence de Rome par les délégations norvégienne et suédoise.

Elle prie le Service juridique de l'Institut de mettre à l'étude les moyens de nature à faciliter cette fin.

La séance est levée à 18 heures.

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

C.I.C.I./L.A. 5^e session
P.V. 3. (1)

INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

Sous-Commission des Lettres et des Arts.

Procès-verbal de la 3^{ème} séance tenue à Genève

le 17 juillet 1928, à 10 h.

Sous la Présidence de M. DLSTREE.

Présents : Tous les Membres ayant assisté à la
séance précédente.

Office international des Musées (suite)

Le SECRÉTAIRE constate qu'il résulte de la longue discussion de la veille que les méthodes suivies ne sont peut-être pas toujours les meilleures. Dans ces conditions, il se pose la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'aller plus loin qu'on ne l'a fait et de délimiter, dans leurs lignes générales, l'activité et la compétence respectives du Comité de Direction et du Comité de gestion.

A la prochaine réunion de ces deux Comités, on les inviterait à se donner à eux-mêmes un règlement. Cette procédure aurait pour résultat qu'un très grand nombre de questions actuellement posées à la Sous-Commission, seraient directement transmises au Comité de direction et au Comité de gestion, qui prendrait chacun la responsabilité qui leur incombe. Un Sous-Comité formé du Président, d'un Membre représentant la Sous-Commission au Comité de Direction et de M. Focillon par exemple, pourrait rédiger les lignes essentielles de ces recommandations.

LE PRÉSIDENT fait observer qu'un certain nombre de personnalités notables et de bonne volonté vont se réunir en janvier 1929 : il

serait inopportun de leur dire d'avance ce que l'on attend qu'elles fassent ; il est plus sage d'attendre et de discuter avec elles.

M. DUPIERREUX est d'accord avec M. Cprescu, mais le Comité de direction est un organe administratif ; le Comité de gestion s'intéresse surtout aux idées. Ce dernier étudierait les questions que la Sous-Commission n'a pas le temps d'examiner d'une manière approfondie et présenterait le résultat de ses travaux au Comité de Direction. Pour bien préciser les rôles respectifs de ces organismes, il suffirait de mettre au point et de compléter ce qu'ils ont fait jusqu'ici.

LE SECRETAIRE voudrait aller plus loin ; jusqu'ici comme l'a montré l'intervention de M. Focillon, on était dans l'incertitude au sujet des rôles respectifs de ces deux organismes : il faut sortir de cet état et donner un statut où l'on fixera leurs rôles et leurs rapports réciproques.

M. DE REYNOLD appuie cette proposition ; il est nécessaire d'alléger de toutes sortes de questions de détail le programme des sessions ; si l'on a créé l'Office international des Musées c'est pour qu'il ait une certaine compétence et une certaine autonomie.

M. FOCILLON est en grande partie responsable de ces débats ; il signale le danger que présente la multiplicité des conseils : Sous-Comité des Arts et des Lettres, Conseil d'Administration du Comité international de Coopération intellectuelle, Comité de Direction, Comité de gestion, il y a là un mécanisme bien pesant sur une institution encore jeune. Il croit, en effet, qu'il est nécessaire de lui donner une sorte de statut assez souple mais précis, en évitant que deux organismes se partagent, c'est-à-dire s'arrachent le pouvoir. Ne serait-il pas possible de transformer ce Comité de gestion en Comité consultatif technique et de trouver le moyen d'en faire quelque chose d'analogue à ces libres et simples consultations d'experts qui

-5-

constituent la procédure originale et efficace de la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle ?

Quant au Comité de Direction, la première chose à faire serait de l'inviter à tenir des réunions plus fréquentes.

M. LUCHAIRE ne saurait trop appuyer l'observation préliminaire de M. Focillon ; on touche en ce moment à l'organisation même de l'Office International des Musées. Dans les autres domaines, les relations scientifiques, par exemple, la Commission ou la Sous-Commission compétente discute amplement sur le fond de la question et transmet à l'Institut des résolutions ou instructions qui, la plupart du temps, comportent la réunion d'un Comité d'experts ; ce Comité d'experts donne certaines précisions qui en réalité sont des directives techniques ; l'Institut, après que la Commission plénière a approuvé ces directives, les applique exactement. Ainsi sont assurés à la fois le droit d'initiative et le droit de décision de la Commission, - l'influence déterminante des spécialistes les plus compétents, - la rapidité et l'aisance du travail de l'Institut, - tout cela par le mécanisme le moins compliqué possible. Le même système doit être appliqué dans l'affaire de la coordination des Musées. Ici, nous rencontrons une petite complication : cette affaire a paru assez importante pour qu'on la détachât des autres affaires de la Section des Relations artistiques de l'Institut ; on a créé, en appendice à cette section, l'Office international des Musées, espérant qu'ainsi le public y prendrait un intérêt particulier. Mais nous devons nous rendre compte qu'il y a là une simple façade, à l'intérieur de laquelle, si nous regardons par la fenêtre, nous apercevrons le personnel de la Section des Relations artistiques, M. Dupierreux en tête. Le Comité de Direction, le Comité de Gestion ne sont là pas autre chose que des Comités d'experts, auxquels la Commission de Coopération intellectuelle a délégué une partie de ses pouvoirs, et qui

se réunissent plus ou moins souvent . Il serait bon que le Règlement de l'Office exprimât bien clairement cette réalité. Les titres de ces deux comités peuvent prêter à confusion. Il serait plus simple de dire qu'il existe un Comité de l'Office des Musées, se réunissant autant que possible une fois par an, et dont le Bureau, composé de peu de personnes, se réunit plus fréquemment ; ce Bureau serait chargé, d'accord avec le directeur de l'Institut, de donner toutes directives techniques utiles à l'Office, - et de préparer le de travail de l'Office pour l'année suivante, programme programme/qui devrait être soumis à la Sous-Commission des Arts et des Lettres.

M. FOCILEON estime au contraire que pour un organe de direction, il est indispensable de spécifier ce qu'il doit faire, quels sont ses rapports avec la Sous-Commission, combien de fois il doit se réunir.

M. LUCHAIRE lorsqu'il parlait de simplification ne songeait pas à une diminution de pouvoirs. Là comme ailleurs, il est de plus en plus persuadé qu'un groupe de fonctionnaires ne peut pas aboutir s'il n'est pas soutenu et éclairé par des techniciens compétents. Plus les réunions seront fréquentes, et plus il sera satisfait.

LE PRESIDENT propose qu'un Sous-Comité soit chargé de rédiger dans les grandes lignes les principes directeurs qui devront inspirer le Comité de Direction.

LE SECRETAIRE suggère que ce Sous-Comité soit constitué du Président, de Sir Cecil Harcourt Smith et de M. Graul.

Il en est ainsi décidé.

Unification des catalogues de musées.

M. DUPIERREUX fait un bref historique de la question pour les nouveaux membres de la Sous-Commission, et reprenant une proposition du Président, demande qu'on la renvoie pour examen au Comité de gestion de l'Office International des Musées qui doit siéger en janvier 1959.

LE PRÉSIDENT constate qu'en effet on a commencé une enquête et recueilli de nombreuses réponses qui sont de grandes divergences. Il est prudent d'attendre l'avis de cette Commission de spécialistes qui diront s'il n'y a rien à faire ou si l'on peut tenter telle ou telle mesure.

Cette question est renvoyée au Comité de gestion de l'Office International des Musées qui l'examinera à sa session de janvier 1959.

Rôle éducatif des Musées.

M. DUPIERREUX présente et commente le rapport de l'Institut (doc. C/15.1953). Il donne lecture des diverses résolutions proposées par le Comité d'Experts sur les expériences tentées en Amérique et en Europe pour donner à l'activité des musées un caractère éducatif, sur l'heure du musée, le musée du soir, les bibliothèques et renseignements, le musée centre de diffusion des reproductions d'œuvres d'art. Il appartiendra à la Sous-Commission de voir dans quelle mesure elle voudra bien les sanctionner.

M. PAUL VALÉRY doit avouer qu'il a été surpris par cette idée du rôle éducatif des musées. Se servir d'œuvres d'art pour une soi-disant éducation artistique est une idée fautive ; ni la qualité ni le nombre d'artistes ne peut augmenter en proportion des mesures que l'on préconise. L'esprit qui les inspire consiste à détourner l'œuvre d'art de sa condition propre qui en fait un

oyen matériel servant à dégager du rythme et de la poésie. Il n'y a aucun rapport entre cette notion et celle qui consiste à faire défiler des troupes d'écoliers en leur offrant des considérations didactiques sur les oeuvres d'art. L'enfant doit faire son éducation artistique non pas devant un Rembrandt, mais avec une poupée, et si l'on tente d'y parvenir en le mettant devant un objet voluptuaire on fait le même contresens qu'en se servant de grands poètes comme moyen d'éprouver la force des enfants en français ou en latin. Les peuples les plus affinés et les plus sensibles de l'art n'ont jamais constitué de musées. On en est actuellement à un tel degré d'insensibilité qu'on est capable de parcourir des musées et de passer d'un Velasquez à un Claude Lorrain sans être choqué par les dissemblances qui se heurtent à chaque pas. En Amérique où tout est à faire et où l'on a manqué du commencement, cette conception peut se comprendre, mais en Europe où l'on a eu le commencement et la suite, le moins qu'on puisse dire c'est qu'on n'a pas besoin de cette conception didactique et scholastique.

M. DE REYNOLD voudrait former un diptyque avec M. Paul-Valéry en ajoutant un volet en faveur de l'enfant. Si l'on infligeait aux enfants tout ce que les pédagogues et les philanthropes imaginent pour eux, les pauvres petits n'auraient plus de loisirs. Il y a, dans l'idée actuelle, une part d'utopie et surtout ce qui l'inquiète, c'est que ce rapport considère le monde entier comme un tout et, quel que soit le pays auquel il s'adresse, impose un schéma d'une simplicité désagréable.

Ceci dit, il n'est pas hostile à des visites méthodiques. Il voudrait, en passant, conseiller plus de prudence dans la rédaction des rapports; il conviendrait notamment d'éviter des assertions un peu simplistes comme celle qui prétend qu'aucune idée éducative n'a présidé au groupement des collections royales et princières que dirigeaient seuls le goût et la mode. L'étude des organisations corporatives au Moyen-Age révèle une tendance assez nette dans le sens de ce qu'on nomme aujourd'hui les "musées éducatifs".

Quelle procédure adopter? M. de Reynold pense que la meilleure consisterait à regarder les textes actuels d'un peu près pour essayer d'enlever à ces résolutions leur caractère naïf et schématique et voir s'il ne serait pas possible de les réduire à quelques principes mieux fondés.

M. de MADARIAGA se risquera presque à faire un triptyque. Lorsqu'on recommande l'institution d'un service photographique destiné à mettre des reproductions à la disposition des travailleurs, il voudrait dire un mot en faveur des oisifs car il ne voit pas à quel titre on leur préférerait les travailleurs. Enfin, ce rapport ne lui donne pas satisfaction. Il y a sinon une confusion, au moins un oubli du rôle international qu'il doit jouer. On peut tenter, par une méthode internationale, d'atteindre un but qui ne soit pas national, on peut surtout tendre vers un but international au moyen de certaines méthodes nationales. L'axe du problème est de savoir comment il convient d'utiliser les musées nationaux pour développer la connaissance réciproque des peuples. Personnellement, M. de Madariaga voit deux moyens. En premier lieu, il faut essayer que les musées prennent une connaissance plus complète de la Terre sous sa face esthétique. En second lieu, à l'intérieur du Musée, il faut développer les conceptions qui précèdent aux expositions; c'est ainsi qu'on pourrait organiser une exposition générale sur l'Italie, par exemple, où la littérature et la musique trouveraient leur place à côté de la peinture et de la sculpture.

M. PAUL-VALÉRY doit répéter qu'il constate avec peine cette tendance bien curieuse et spécifiquement moderne de donner un intérêt utilitaire à des objets voluptueux. Il ne voit pas qu'un objet d'art, en tant qu'objet d'art puisse se prêter à cette généralisation qu'implique l'enseignement et

comment on peut faire un moyen d'instruction de ce mal nécessaire que constitue un musée. Leur fécondité véritable est pour les artistes.

Sir CECIL HARCOURT SMITH rappelle qu'on ne doit pas oublier que les musées dont on parle ne sont pas seulement des musées d'art.

M. FOCILLON a pris part au Comité d'experts qui a été consulté. Le sens des propositions a été un peu faussé. Mais si le Musée n'a pas d'autre fonction que de documenter les peintres et sculpteurs, c'est le priver de cette suggestion poétique dont parlait M. Paul-Valéry et déclarer en même temps que les temples sont faits pour les prêtres seuls. Il n'est pas mauvais que le peuple y vienne quelquefois sentir quelque chose de neuf et de grand. Au surplus, il ne faut pas oublier qu'il existe des musées de machines, de pierres, de commerce, de modèles de marine où des enfants peuvent tirer un profit certain.

M. BAUD-BOVY se demande si M. Paul-Valéry a voulu condamner complètement les visites des enfants dans les musées, car il croit personnellement que ces visites peuvent avoir une influence d'éveil extraordinaire; deux grands artistes, sortis l'un et l'autre du peuple, lui disaient récemment à Paris, à quel point leur première visite aux musées leur avait révélé la beauté; il a vu une quantité d'enfants qui, pour être allés une fois dans un musée, n'en ont jamais perdu le souvenir.

Un ancien directeur du musée d'histoire naturelle de Genève a consacré pendant cinq années de sa vie deux matinées par semaine à promener les petits enfants dans son musée. Pour la plupart, ce contact avec la nature a été une révélation

qu'ils n'ont jamais publiés. On ne saurait nier l'immense valeur de ces visites, à condition qu'elles soient bien faites et qu'on laisse l'enfant libre de sentir lui-même.

Lorsque l'on s'occupe d'art, on se trouve dans un domaine humain qui ne connaît pas de frontière; à ce point de vue ce rapport rendra des services considérables et il est impossible de le condamner purement et simplement. Si les musées peuvent arriver à donner aux masses une idée plus vaste du rôle que peut jouer l'art au point de vue humain, ce sont des institutions précieuses.

S'il y avait quelque chose à ajouter à ce rapport, M. Baud-Bovy aurait demandé qu'on essaie d'intéresser l'enfant non selon la conception américaine mais à l'artiste lui-même. C'est à la première visite qu'il a faite à l'âge de onze ans dans l'atelier de Dalou qui travaillait alors au monument de la République, qu'il a compris ce qu'était l'oeuvre d'un grand artiste.

M. de REYNOLD estime que le vice de ce rapport c'est qu'entre les musées d'oeuvres d'art et ceux qu'on doit y mener, il manque un ~~rapport~~ ^{rascord}: des connaissances pédagogiques sur les enfants. On a conçu une série de résolutions valables pour le monde entier, qui ne tiennent aucun compte de certaines distinctions pédagogiques élémentaires. Il voudrait, en conclusion, revoir d'assez près ce rapport, pour éviter d'entrer dans ce qui est national et de tomber dans le schéma qui est la punition de l'utopie.

M. DUPIERREUX constate que M. Paul-Valéry a exprimé le point de vue très particulier du grand poète en estimant que le Musée devait servir aux artistes et non point être adapté à des fonctions éducatives. La Sous-Commission lorsqu'elle a

recommandé cette réunion d'experts, a pensé au contraire que le musée pouvait jouer un rôle social. Il n'y a plus à revoir les conclusions adoptées suivant des considérations pédagogiques; les personnalités qui l'ont rédigé étaient non seulement des conservateurs de Musées, mais des pédagogues. La question préalable a été résolue déjà par la Sous-Commission qui a affirmé que le musée devait avoir un rôle éducatif. Ceci étant admis, la Sous-Commission pourra étudier ce rôle éducatif, mais il n'est pas nécessaire ni possible de recommencer le travail des experts. Enfin, une troisième question dépasse le rôle assigné au musée dans l'éducation enfantine. M. Dupierreux estime qu'on pourrait/ exprimer à cet égard le vœu de voir étudier la façon de faire mieux connaître par le musée les peuples plus lointains.

M. GRAUL pense qu'on pourrait rédiger une très brève introduction dans ce sens.

LE SECRÉTAIRE estime qu'il n'est pas entièrement exact que la Sous-Commission ne puisse pas laisser tomber l'une ou l'autre des recommandations des experts, qu'elle estime peut-être inopportunes.

M. PAUL-VALÉRY sait parfaitement qu'il existe des musées de toute nature qu'on ne peut pas englober dans le même concept. Ce qu'il a dit de la peinture et de la sculpture ne s'applique pas aux musées de machine et de modèles de marine. L'erreur fondamentale est de prétendre qu'un musée agisse sur tous de la même façon. Il n'a pas voulu fermer les musées mais il a voulu éviter qu'on insistât sur un rôle éducatif et utilitaire qui est simplement illusoire.

M. de MADARIGÉ répond à M. de Reynold qu'il y a en effet

avantage à limiter le travail à ce qui est spécifiquement international.

Il serait extrêmement difficile, même à M. Paul-Valéry de trouver une argumentation suffisamment subtile pour nier qu'un visiteur qui contemple une galerie espagnole, italienne, française, change le milieu international. C'est cette possibilité pour une oeuvre d'art de manifester un génie national directement à tous qui doit intéresser en premier lieu. C'est dans ce contact avec l'esprit profond des peuples étrangers que se trouve le rôle essentiel à quoi l'on doit confiner le rôle éducatif du musée.

Quant à la procédure, dans le cadre fixé par le Président, M. de Madariaga propose qu'un rapport ou qu'une lettre de couverture transmette un rapport remanié à la Commission plénière.

M. de REYNOLD est obsédé par cette simplification excessive des idées. Il faudrait nuancer un peu le ton du rapport et éviter de lui donner l'aspect naïf et enthousiaste d'une idylle de Gessner.

LE PRÉSIDENT constate que M. Paul-Valéry a présente une question préjudicielle qui est venue trop tard. M. Paul-Valéry a pensé à quelque chose d'odieux qui est la vulgarisation de l'art, mais on lui a montré qu'il fallait envisager les diverses sortes de musées et l'on peut se demander s'il ne convient pas d'en faire autre chose qu'une nécropole.

On s'est posé du reste cette question et on y a répondu affirmativement. Pourquoi organise-t-on des musées? Est-ce pour créer des artistes? Les grands artistes et les poètes n'ont pas plus besoin des musées que de la sollicitude de la Société des Nations. Ils se forment tout seuls à l'aide des difficultés que la vie met sur leur chemin. Il faut donc se

placer au point de vue suivant: il existe partout des musées. Ne peuvent-ils pas offrir des voyages pour élargir l'horizon de l'humanité? On ne peut que répondre affirmativement. Lorsque on a vu des peuples différents, leurs particularités s'accusent mais les points de contact se multiplient aussi. Celui qui traverse un musée apprend à voir qu'il y a des peuples qui pensent autrement que lui, il éprouve le sentiment de la diversité et en même temps de la communauté des races humaines. Or, si un tel élargissement est indifférent pour un artiste ou un poète, il ne l'est pas pour les masses. C'est à elles qu'on a pensé pour mettre à leur portée des richesses et des valeurs d'émancipation inutilisées.

Des experts ont indiqué leurs conceptions et à juste titre, ils ont proposé des règles générales pour le monde entier. Les loisirs de l'enfant n'y sont pas menacés, si, comme le prévoient les experts ses heures d'éducation peuvent être comprises comme des heures consacrées à des distractions supérieures. Le Président a parcouru la plupart des musées d'Europe dans que cette contemplation lui ait jamais donné l'envie de peindre, mais il a meublé son esprit de joies de haute qualité et de précieux souvenirs. Pourquoi viendrait-on, à priori, dire que dans la masse à laquelle on s'intéresse, il n'y aura pas au moins une personnalité ayant une mentalité élevée? Les Américains ont constaté que la plupart des enfants auxquels on enseignait à aimer les musées finissaient par s'y intéresser, et plus tard, manifestaient leur reconnaissance en les enrichissant. C'est un exemple bien rare en Europe.

Certes, il n'existe pas de pédagogues dignes de faire cet enseignement; il n'y a qu'à en former.

Il serait faux de croire que les experts ont fait une tâche inspirée par un esprit national. Amener un enfant dans

un musée, c'est lui donner immédiatement le sentiment de la multiplicité du monde. Ceci dit, il serait en effet intéressant de rappeler dans un préambule qu'on s'est occupé du rôle international des musées et qu'il y aurait intérêt à ce que les musées puissent profiter de l'affluence des visiteurs pour montrer les traits particuliers des diverses nationalités.

En conclusion, le Président revient à sa proposition de renvoyer le rapport à la Commission plénière avec une lettre de couverture où l'on exposerait les idées qui se sont dégagées de la discussion actuelle. A la suite de ce nouvel examen, la question reviendrait avec une autorité nouvelle.

Cette proposition est acceptée.

La séance est levée à 12 h 45.

SOCIÉTÉ DES NATIONSC. I. C. I. / L. A. / 5^{ème} Session
P. V. 4. (1)COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE

SOUS-COMMISSION DES LETTRES ET DES ARTS.

4^{ème} séancetenue le mardi 17 juillet 1928, à 16 heures,Président: M. DESTREE.Étaient présents: Tous les membres de la Sous-Commission
ayant assisté à la séance précédente.LE PRÉSIDENT prie M. Paul-Valéry d'occuper le fauteuil
présidentiel.M. PAUL-VALÉRY prend la présidence.RAPPORT DE L'INSTITUT SUR L'ACTIVITÉ DE LA SECTION DES
RELATIONS LITTÉRAIRES. (F. 3. 1928. 8.)RAPPORT DE L'INSTITUT SUR LA QUESTION DES TRADUCTIONS. (F. 3 .
1928. 9.)M. PREZZOLINI présente et résume les deux rapports
de l'Institut sur l'activité de la Section des relations litté-
raires et sur la question des traductions.LE PRÉSIDENT déclare que la Sous-Commission sera
unanime à féliciter M. Prezzolini qui, avec le concours d'une
Section fort restreinte, a déployé une activité très précieuse
dans l'étude de la question si importante de la traduction. Le
Président se rappelle que lui-même, il y a trois ans, à la
Commission nationale de Paris, puis à Genève, avait proposé dif-
férentes mesures pour améliorer l'état de choses quant à la
traduction. Parmi les idées à envisager à la Sous-Commission,
peut-être y aurait-il l'étude d'un type nouveau de contrat
de traduction, suivant une formule différant sensiblement de

celle du contrat ordinaire d'édition. On peut supposer le cas où un auteur et un éditeur, à la suite d'un contrat passé sans avoir été entouré de garanties suffisantes, se trouvent condamnés à supporter indéfiniment un traducteur insuffisant.

M. John GALSWORTHY présente un exposé qu'il complète par la lecture d'extraits du projet de création d'un Office international de traduction.

Monsieur le Président,

Vous attendez sans doute de moi, en ma qualité de Président du Centre Fondateur des P.E.N. Clubs, quelques observations sur le rapport de l'Institut concernant les traductions.

Je commencerai par le paragraphe de la page 2 du rapport sur les traductions: "Ces résolutions représentent un engagement conditionnel vis-à-vis des P.E.N. Clubs nationaux et l'Institut restera libre de choisir, pour les pays où il n'y a pas de P.E.N. Club, ou dans ceux où le P.E.N. Club n'aurait pas fonctionné, un autre organisme capable d'agir comme groupement national en matière de traduction ", et par le paragraphe de la page 3 qui débute ainsi: "L'Institut ne s'exagère pas la portée de cette collaboration des P.E.N. Clubs nationaux ". Ce sont là des remarques pleines de sagesse, d'autant plus qu'elles sont formulées, de leur côté, par les P.E.N. Clubs, qui se considèrent comme également libres en cette question de collaboration avec l'Institut.

Vous aurez remarqué, aux pages 1, 2 et 3, du rapport de l'Institut sur les Relations littéraires, le résumé d'un projet établi par les P.E.N. Clubs en vue de la création d'un Bureau ou d'une Clearing House des traductions. Les P.E.N. Clubs ont toujours l'intention de mettre ce projet à l'exécution, s'ils réussissent à obtenir, d'une source ou d'une autre, des fonds suffisants pour permettre son fonctionnement. Ils estiment que les dépenses annuelles s'élèveront, pendant plusieurs années au moins, à une somme comprise entre £ 3.000 et £ 5.000 et, si ce

-3-

montant ne peut leur être garanti par des milieux quelconques (peut-être de ce côté du monde d'où vient l'argent) ils ne tenteront pas de réaliser ce projet. Celui-ci , vous l'aurez remarqué, a son point de départ chez les éditeurs. On demandera à ceux-ci de souscrire; ils seront tenus de fournir des renseignements sur les livres publiés par eux et qui, à leur avis, devraient être traduits en d'autres langues, et ils auront le droit d'obtenir des sommaires des livres écrits en d'autres langues, de façon à pouvoir juger s'ils désirent les faire traduire et les publier. (J'ai ici le texte français exact, du projet, si vous souhaitez que j'en donne lecture).

Je puis déclarer immédiatement que, selon moi, c'est là probablement la meilleure façon, et peut-être la seule, d'obtenir des résultats vraiment importants. Si les éditeurs ne sont pas personnellement intéressés au projet, et, si, en un sens, ils ne deviennent pas les propagateurs du mouvement, nous pourrions les inciter de conseils et de renseignements sans grand effet, et peut-être même sans aucun effet.

Mais les P.E.N. Clubs ne nourrissent pas d'illusions à cet égard. Avec un tel projet, il faudra rémunérer adéquatement un certain nombre de personnes qui auront beaucoup de travail, et les P.E.N. Clubs ne mettront pas le projet à exécution avant de disposer de ressources suffisantes. Dans l'intervalle, tous les Centres du P.E.N. Club (à l'exception de deux) ont accepté l'invitation de l'Institut, tendant à la création d'une sous-commission restreinte des traductions, en vue de l'obtention de renseignements, et à l'envoi d'un délégué à Paris; pour assister, chaque année, à une sorte de conférence sur les traductions. Si l'on me demandait mon avis personnel, je déclarerais qu'une conférence annuelle de ce genre entraînera une perte de temps et d'argent pour l' Institut et que, par voie de correspondance, on pourra mieux accomplir tout ce que pourrait faire un délégué à cette conférence annuelle.

D'après l'idée que je me fais de la question (car je n'ai pu assister à la Conférence récemment tenue à Oslo par les P.E.N. Clubs), le mode de collaboration entre les P.E.N. Clubs et l'Institut sera le suivant. Les centres P.E.N. par l'intermédiaire de leur sous-commission des traductions, fourniront à l'Institut des listes des livres qui, à leur avis, devraient être traduits en des langues étrangères, et, après avoir reçu de l'Institut les listes des autres Centres, ils indiqueront quels sont, dans ces listes, les livres qu'ils jugent pouvoir être traduits dans leur propre langue. Il incombera alors à l'Institut de faire connaître aux éditeurs les résultats de ce choix et de ^{ce} contre-choix. Je crains bien, Monsieur le Président, qu'il ne se trouve, comme nous disons, "plusieurs mouches dans cet onguent ". Il y a près de trois ans, nous avons, dans les P.E.N. Clubs, essayé de mettre en oeuvre un système très analogue. Nous avons invité tous les Centres à adresser aux autres Centres des listes choisies de livres. Un très petit nombre de Centres ont adressé ces listes et se sont excusés en déclarant qu'il était bien délicat de faire un choix et qu'il en résulterait pour eux une certaine impopularité. Les Centres qui ont envoyé des listes de ce genre (notamment la section anglaise) semblent l'avoir regretté depuis. Voilà la première des mouches dont je parlais plus haut.

Il y en a une deuxième qui est celle-ci: supposons que ces listes soient loyalement envoyées. On disposera d'une quarantaine de listes, représentant environ trente langues différentes, dont presque toutes seront inconnues aux membres infortunés de la Commission de traduction des différents P.E.N. Clubs; en outre, ces membres auront probablement à gagner leur propre existence et ne disposeront que de très peu de temps pour des travaux purement bénévoles et désintéressés. Comment pourront-ils alors exercer ce contre-choix dans une mesure vraiment utile? Ce serait la tâche de linguistes bien rémunérés et nombreux. Or, les P.E.N. Clubs n'ont pas d'argent. J'ajouterai

-5-

que, à mon avis, tout projet concernant les traductions devrait favoriser, si cela est possible, l'oeuvre des petits pays et que les langues principales n'ont pas besoin que l'on s'occupe d'elles, mais ceux dont les langages des petits pays qui méritent la plupart de notre attention et ceux dont ces langages qui sont si mal connus.

Voici encore une troisième mouche. Supposons que ce choix soit exercé d'une manière efficace; supposons également que le contre-choix soit pratiqué d'une manière efficace (ce qui, je crois, ne sera le cas, ni pour l'un ni pour l'autre, et peut-être sera-ce un bien si l'on tient compte de ce que je vais dire). L'Institut aura alors pour tâche de communiquer les résultats de ce choix et de ce contre-choix aux éditeurs de tous les pays. Or, depuis que je siège à cette Commission, j'ai cru comprendre que, déjà maintenant, l'Institut ne dispose ni d'un personnel, ni de ressources suffisantes, et qu'il n'aura ni l'énergie, ni les fonds nécessaires pour un travail supplémentaires de ce genre qui est très difficile.

Ayant ainsi jeté toute cette eau froide- ce qui, peut-être vous paraîtra bien excusable par une journée comme celle-ci , - je m'empresse d'ajouter que les P.E.N. Clubs sont disposés (tout au moins je le suppose d'après les résolutions d'Oslo) à faire une tentative de choix et de contre-choix. Mais s'il m'est permis de présenter une suggestion, je proposerais que les P.E.N. Clubs et l'Institut se bornent, tout d'abord, à la sélection et à la dissémination de vingt ouvrages au plus par pays (peut-être même vaudrait-il mieux ne prendre que dix ouvrages) et que les ouvrages retenus aient tous été publiés avant 1900.

Je passe maintenant au second point principal de la collaboration. Il s'agit des renseignements concernant les traductions effectivement faites et les traducteurs. C'est là, comme . . .

l'indique le rapport de l'Institut, l'activité qui, selon moi aussi, peut être le plus utilement poursuivie en collaboration et la plus susceptible de donner de féconds résultats. Mais j'estime que, au début, les Centres P.E.N. devraient se borner à envoyer des renseignements sur les traductions tout à fait récentes et sur les traducteurs effectivement disponibles avec des détails sur les ouvrages qu'ils ont traduits. Je limiterais l'enregistrement des traductions aux traductions récentes et la liste des traducteurs à ceux qui sont actuellement disponibles.

En ce qui concerne le modèle de contrat, je crois que l'on peut ajourner cette question jusqu'au moment où des relations auront été établies entre l'Institut et les éditeurs.

Je me résumerai donc comme suit:

Que l'Institut se mette à l'œuvre avec l'assistance des Centres P.E.N. mais qu'ils se limitent, pour le moment aux travaux suivants:

1) Les Centres P.E.N. fourniraient, par pays, une liste de dix ouvrages, ou de vingt ouvrages au plus, tous publiés dans la langue originale avant 1900.

L'Institut communiquerait ces listes aux éditeurs et aux journaux des divers pays.

2) D'insister que les éditeurs mettent toujours sur les œuvres traduites, le titre de l'œuvre originale et le nom de l'auteur et celui du traducteur.

3) Borner la bibliographie pour le moment à l'enregistrement des traductions de l'année passée.

4) Laisser le Contrat-type à l'année suivante.

-7-

Le PRESIDENT, au nom de tous ses collègues, remercie et félicite M. John Galsworthy de sa communication. En raison du manque d'argent et de l'immensité du travail, il faut se restreindre, et les propositions si précises et pleines de bon sens formulées par M. John Galsworthy à la fin de son exposé devront servir de base aux discussions.

M. KIPPENBERG estime que la question des traductions est extrêmement difficile et délicate, et ne pourra être résolue sans les éditeurs. Il tient à appeler l'attention sur un fait extrêmement regrettable auquel il est fait allusion à la page 7 du rapport sur les traductions, à savoir l'interruption, depuis 1914, du Congrès international des éditeurs, qui jadis se réunissait régulièrement de 3 ans en 3 ans. Il propose que la Sous-Commission exprime le vœu de voir revivre l'institution du Congrès international et charge l'Institut d'étudier la question et de faire, à cet effet, les démarches appropriées auprès des associations d'éditeurs des différents pays.

La proposition de M. Kippenberg est adoptée.

Une discussion s'engage sur le point de savoir de quelle manière il conviendra de toucher le monde des éditeurs.

M. KIPPENBERG croit savoir qu'il existe encore une organisation à Berne.

M. de REYNOLD ne croit pas que le noyau existant encore à Berne puisse être d'un très grand secours. Il a l'impression qu'il faudra reprendre complètement l'affaire, et pour cela la meilleure procédure, celle qui a toujours réussi jus qu'à présent, consistera, avant de songer à un

Congrès, à convoquer un comité restreint d'experts représentant les maisons d'édition des principaux pays.

LE PRESIDENT reconnaît que la Commission ne peut pas, en effet, convoquer ce Congrès, mais elle pourra signaler aux groupements intéressés son désir de les voir se réunir, en mentionnant combien il serait souhaitable que les discussions du Congrès portassent sur la question de la traduction, la seule qui intéresse la Sous-Commission. A son avis, il convient de laisser l'Institut suivre la procédure qu'il jugera la plus efficace.

M. de MADARIAGA approuve la procédure suggérée par M. de Reynold. Il pense qu'il y aurait avantage à confier au Président de la Sous-Commission, au Bureau et au Directeur de l'Institut le soin de choisir un petit nombre de grands éditeurs - et non pas d'éditeurs de grands pays- qui indiqueraient, d'une part, les moyens d'organiser le nouveau groupement international des éditeurs et, d'autre part, l'orientation générale de leur tâche. D'un autre côté, bien que ce soit à propos de la traduction que la Sous-Commission décide de prendre cette initiative, il n'y a peut-être pas lieu de limiter la tâche du Congrès aux traductions. Mieux vaut laisser aux éditeurs toute liberté.

LE PRESIDENT explique que son intention était de simplifier le problème. La Sous-Commission s'occupe du principe de la décision à prendre, et l'Institut, des moyens d'exécution, dans lesquels la Sous-Commission n'a pas à entrer directement sous peine de se surcharger de besogne et peut-être de gêner l'Institut dans ses mouvements.

Le **SECRETNAIRE** pense que, si la Commission décide d'exprimer le désir de voir revivre le Congrès international des Editeurs et de charger l'Institut d'examiner par quels moyens il pourrait favoriser cette renaissance, il s'ensuivra que l'Institut devra faire une petite enquête afin de savoir quelles sont les personnalités à consulter, comme le disait M. de Reynold. Ce choix se ferait de la même façon que lorsqu'il s'agit de réunir un Comité d'experts. La Section de l'Institut procède à une enquête auprès d'un petit nombre de personnalités. D'accord avec le Directeur de l'Institut, le Secrétaire de la Commission présente une liste d'experts au Président qui les nomme, et ces experts sont convoqués par l'Institut. Il semble très difficile de désigner des experts pendant une réunion de Sous-Commission et il vaut mieux laisser à l'Institut le temps de procéder à une petite enquête, sans indiquer ni le nombre, ni la catégorie d'experts à consulter, afin de ne pas gêner le travail de l'Institut.

M. **PREZZOLINI** signale que récemment, à la Foire internationale de Florence, il a eu l'occasion d'avoir des conversations avec des éditeurs et de constater qu'ils étaient, en général, très favorables à la reprise au Congrès international. M. Prezzolini se rallie entièrement aux suggestions de M. Opreseo. Par contre, il n'est pas tout à fait d'accord sur l'indication expresse au problème de la traduction. Il est tout à fait certain que les éditeurs le traiteront, mais on doit faire attention qu'il s'agira d'associations nationales d'éditeurs extrêmement importantes, auxquelles on ne peut guère demander de s'occuper principalement de telle ou telle question.

Le SECRETAIRE dit que l'on pourra demander que le Congrès s'occupe aussi au problème de la traduction.

M. BELLZOLINI est d'accord sur ce point.

M. de MADARIAGA, revenant aux rapports de M. Bazzolini et à l'exposé de M. John Galsworthy, estime qu'il serait très difficile de faire un enregistrement des traducteurs. Cela équivaldrait à donner, au traducteur enregistré, comme un blanc-seing des organismes internationaux qui paraîtraient le garantir; s'il s'avérait mauvais traducteur, il n'y aurait peut-être plus moyen, juridiquement, de l'écart-ter.

La suggestion qu'il désire faire se présente sous un angle différent. Il arrive qu'un auteur se fasse traduire sans connaître exactement la valeur de la traduction et les conséquences sont parfois des plus fâcheuses. En pareil cas, où pourrait-on obtenir des conseils objectifs? Bien que ce soit s'engager dans une voie difficile, il semble que la seule solution consisterait à avoir un organisme, soit auprès de l'Institut, soit aux P.E.N. Clubs, qui fournirait des renseignements strictement confidentiels, ce qui éviterait le danger d'un enregistrement public des traducteurs.

D'autre part, M. de Madariaga est frappé de la justesse des propositions de M. Galsworthy, tendant à limiter les listes d'ouvrages à dix ou vingt livres par pays, ouvrages ne devant pas être postérieurs à 1900. Ne pourrait-on essayer de constituer comme un petit corpus d'ouvrages essentiels de chaque pays, à traduire dans toutes les langues? La question intéresse d'ailleurs principalement les petits pays. Cela équivaldrait, en somme, à généraliser, en moins grand, ce que l'on fait pour les pays d'Amérique latine.

-11-

Mlle Hélène VACARESCO remercie M. de Madariaga d'avoir soulevé cette question; elle présente un intérêt extrême pour des pays tels que la Roumanie, qui ne sont pas encore au sommet de leur production littéraire. Seuls, les F.E.N. Clubs sont en état de contrôler la traduction. Il y a là un soin de sauvegarde des nations et de fraternité. Mlle Hélène Vacaresco pense que la réunion prévue des éditeurs permettra d'aider à résoudre le problème de la traduction.

LE PRESIDENT souligne l'intérêt du passage du rapport de M. Prezzolini relatif à la traduction des ouvrages anciens. Il conviendra d'appeler l'attention des éditeurs et traducteurs sur les lacunes qui existent à cet égard. En ce qui concerne la question des petits pays, soulevée par M. de Madariaga et Mlle Hélène Vacaresco, on pourrait demander à l'Institut d'établir un projet ayant pour but de désigner à l'attention des éditeurs et traducteurs la double lacune existante: des petits pays dont les ouvrages sont insuffisamment connus ailleurs, et des ouvrages du passé qui sont injustement délaissés. Le Président avait jadis fait la proposition, un peu chimérique, de récompenser des éditeurs et traducteurs pour la publication de traductions "ingrates" touchant des ouvrages de valeur mais d'une vente restreinte. Il va de soi que cette proposition est tombée devant l'objection du manque d'argent.

Reste la question de la qualité des traductions. Il s'agit là de rechercher les moyens de défendre les auteurs et éditeurs contre un danger éventuel. On pourrait, avec la collaboration des éditeurs, demander à l'Institut et à son Service juridique, d'établir un contrat-type contenant une clause de caducité dans le cas où l'expérience démontrerait qu'un traducteur est mauvais.

M. John GALSWORTHY estime que cela concerne beaucoup plus un organe tel que la société des Auteurs et gens de lettres que les P.E.N. Clubs. Ceux-ci ne pourraient collaborer dans ce domaine.

LE PRÉSIDENT répond que sa suggestion s'adressait non pas aux P.E.N. Clubs, mais à la sous-Commission et à l'Institut.

LE SECRÉTAIRE rappelle que le Service juridique de l'Institut a été chargé par la Sous-Commission du Droit intellectuel d'étudier la question du contrat d'édition. Peut-être pourrait-on compléter cette résolution par une mention relative à l'étude d'un contrat type de traduction.

Le PRÉSIDENT approuve cette suggestion. Il ajoute que l'Institut, dans ses démarches en vue de la reprise du Congrès international des éditeurs, pourra joindre à la proposition générale de s'occuper des traductions, la proposition particulière visant le contrat type de traduction.

Le SECRÉTAIRE, résumant la discussion, constate que la résolution qui sera soumise à la Sous-Commission à la suite de la discussion qui vient d'avoir lieu, tiendra compte de la communication de M. John Galsworthy, de la proposition de M. de Madariaga et de la proposition de M. Kippenberg. Il propose qu'un petit Comité de rédaction se réunisse le lendemain matin pour préparer le texte de la résolution.

M. de REYNOLD considère que la discussion qui a eu lieu, a été à la fois intéressante et décevante. Elle a permis de mettre en lumière un grand nombre d'idées qui seront concrétisées en une résolution sans doute excellente. Mais en ce qui concerne la question particulière de la traduction, il est un peu sceptique. Si l'action internationale est relativement facile dans le domaine des sciences et si elle a même paru possible dans le domaine des arts, elle est

est essentiellement national, puisqu'il dépend de sa langue; il est en outre et par définition, très individualiste. Il est à remarquer que la Coopération intellectuelle en général, et l'Institut en particulier, n'ont pas soulevé chez les écrivains un enthousiasme particulier. Il y a donc bien des difficultés à vaincre et M. de Reynold serait d'avis de s'en tenir strictement aux propositions de M. John Galsworthy et de M. Prezzolini et d'écarter le reste, sauf la question de la reprise du Congrès international des éditeurs. Si, d'ici à la prochaine réunion, on a obtenu un succès dans ce domaine limité, cela engagera la Sous-Commission à aller plus loin. Il ne faut pas accumuler les tâches. Il y a tant de domaines en littérature où l'on pourrait agir, par exemple la poésie. En résumé, M. de Reynold propose d'accepter simplement l'idée de l'accord entre l'Institut et les P.E. N. Clubs et celle du Congrès des Editeurs.

M. PREZZOLINI reconnaît que c'est déjà une grosse besogne.

M. JELINEK signale qu'il existe une branche de la littérature qui se prête mieux encore à l'action internationale: c'est le théâtre. Il a été question, l'année dernière, de préparer un rapport dont l'Institut a été chargé. Par suite du manque de personnel et pour d'autres raisons encore, la chose a été remise à plus tard. M. Jelinek propose donc de charger l'Institut de reprendre cette question.

LE PRESIDENT pense que cette question pourra être inscrite à l'ordre du jour d'une réunion prochaine.

M. de MADARIAGA, répondant aux remarques de M. de Reynold, explique que sa propre intervention avait précisément pour but de supprimer l'une des tâches envisagées, à savoir celle de l'enregistrement des traducteurs .

-14-

Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Sous-Commission est d'accord pour supprimer ce projet.

Le Président soumet point par point à l'adoption de la Sous-Commission les divers paragraphes des propositions de M. Galsworthy.

La Sous-Commission prend les décisions suivantes:

- 1° L'Institut est autorisé à travailler en collaboration avec les P.E.N. Clubs;
- 2° la liste d'ouvrages, non postérieurs à 1900, comprendra au maximum vingt ouvrages.

M. de RYENOLD demande à ce propose, quel sera le cas des pays qui ne possèdent pas de langue nationale, tels que la Suisse.

LE PRÉSIDENT répond que ces pays fourniront une liste par langue, en tout vingt ouvrages.

3° Cette liste sera communiquée aux éditeurs et aux journaux de divers pays;

4° les traductions récentes pouvant être trouvées dans les bibliographies déjà publiées, il sera inutile pour les P.E.N. Clubs de fournir à l'Institut les listes en question;

5° L'enregistrement des traducteurs est écarté;

6° les ouvrages traduits devront reproduire le titre original de l'ouvrage et porter l'indication: 1) de l'auteur; 2) du traducteur.

7° La liste des traductions de l'année passée sera établie par les soins de l'Institut d'après les bibliographies existantes, sans qu'il y ait besoin du concours des P.E.N. Clubs.

M. John GALSWORTHY déclare que les P.E.N. Clubs tiennent vivement à des renseignements précis. On peut supprimer l'enregistrement des traducteurs, mais il faudra comme garantie un bureau d'information.

M. PREZZOLINI, tout en déclarant qu'il ne tient pas à la liste envisagée, fait observer à M. de Madariaga qu'il s'agissait d'établir non pas une liste contenant des appréciations sur les traducteurs, mais seulement des notices tout à fait objectives sur les ouvrages traduits et sur le genre de traductions, auxquelles se livrent les traducteurs: roman, histoire, philosophie, etc.

LE PRESIDENT demande sous quelle forme serait communiquée au public cette bibliographie de pure information.

M. PREZZOLINI répond que ce serait sous forme de publications.

La SECRETAIRE ajoute que le texte des résolutions sera revu par le Comité de rédaction.

M. PREZZOLINI désire savoir si les P.E.N. Clubs seront satisfaits de l'établissement d'une liste d'ouvrages non postérieurs à 1900, ou s'ils ne s'intéressent pas aussi à une liste d'ouvrages contemporains.

M. John GALSWORTHY répond que le P.E.N. Club anglais ne donnera qu'une liste d'ouvrages non postérieurs à 1900. Il ne saurait parler au nom des autres P.E.N. Clubs. Il pense que les uns fourniront des ouvrages contemporains, d'autres, seulement

des ouvrages classiques.

M. KIPPENBERG craint que l'établissement de ces listes n'exige un personnel énorme, même s'il ne s'agit que d'ouvrages non postérieurs à 1900.

M. PREZZOLINI répond qu'il n'a parlé que d'une douzaine de pays possédant des bibliographies. Sans doute, il y a de petits pays n'ayant pas de bibliographie, mais l'essentiel pour eux est que leurs ouvrages soient répandus à l'étranger, et c'est ce renseignement que l'on peut obtenir au moyen des bibliographies existantes. Il ajoute que les éloges que la sous-Commission et son éminent Président ont bien voulu lui adresser doivent aller en grande partie à son collègue, M. Briod, chez-adjoint, qui a dirigé la Section pendant deux ans.

Le PRESIDENT déclare que la Sous-Commission rend hommage à M. Briod.

La séance est levée à 18 h. 10.

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

C. I. C. I. / L. A. / 5ème Ses. / P. V. 5(1).

COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.Sous-Commission des Lettres et des Arts.5ème SessionProcès-verbal de la 5ème séance tenue le18 juillet 1928, à 10 h.

Président : M. Destrée

Etaient présents tous les membres de la sous-Commission qui avaient assisté à la séance précédente.

REGLEMENT DE L'OFFICE INTERNATIONAL DES MUSEES.

LE SECRETAIRE donne lecture du nouveau projet de règlement.

Sir CECIL HARCOURT SMITH fait observer que le projet de règlement qu'on présente est composé d'un certain nombre de véritables articles constitutionnels. Ne serait-il pas préférable de dire que désormais il n'y a plus de Comité de gestion? L'architecture actuelle est assez lourde. Il y a là une complication inutile. L'Institut de coopération intellectuelle a un chef et la procédure normale consisterait en ceci que les rapports du Bureau devraient être transmis à la sous-Commission par l'intermédiaire du directeur de l'Institut.

Sir Cecil Harcourt Smith présente donc une nouvelle rédaction du texte.

LE SECRETAIRE estime qu'il est plus naturel que ce Bureau, émanant de la Sous-Commission, lui envoie directement ses rapports.

M. LUCHAIRE fait observer que l'innovation réside dans la création d'un bureau permanent. Le système employé jusqu'ici fonctionne d'une manière satisfaisante et donne toutes les garanties nécessaires. Il résulte maintenant de ce texte que la sous-Commission compétente délègue son pouvoir pendant le courant de l'année à une émanation d'elle-même qui est le bureau permanent. Le fait d'avoir

estimé qu'un contrôle était nécessaire pendant tout le courant de l'année constitue une innovation d'une grande importance. Qu'arriverait-il si, dans les autres domaines, on venait à créer une semblable délégation et si le Directeur devait se trouver tous les trois mois devant une résurrection de la sous-commission souveraine? Par ailleurs, M. Luchaire ne songe pas à repousser les conseils et les avis ; mais une chose est consulter, autre chose est de recevoir des instructions. Ne serait-il pas sage, non de limiter la compétence du bureau, mais d'établir nettement qu'il a surtout un rôle consultatif, qu'il est chargé de donner des avis et que c'est la sous-commission qui conserve sa responsabilité ? Pratiquement, les fonctionnaires de l'Institut suivront ses avis, mais il serait dangereux, à cause du précédent, d'instaurer un système comme celui qu'on envisage. Il considère que le premier article est satisfaisant, que le second est raisonnable ; il en est de même du troisième qui prévoit des relations quotidiennes entre le chef de la section responsable et les quelques membres du bureau permanent ; mais pour la bonne règle, il faudrait atténuer certains termes, et M. Luchaire avait pensé à un contrôle dans le sens français du terme.

M. de REYNOLD a été assez désorienté devant ce règlement. Il avait toujours cru que l'O.I.M. était un organisme indépendant de l'Institut ; il voit qu'on veut maintenant l'y incorporer définitivement ; dans ces conditions, quelles seront les attributions d'un Comité spécial de direction ? Il faudrait ou bien qu'on donnât l'autonomie à cet organisme ou bien qu'on le rattachât à l'Institut en supprimant cet intermédiaire.

M. LUCHAIRE estime qu'il est, au contraire, utile. Un Comité d'experts permanent faciliterait beaucoup le travail. Dans un travail international, on ne saurait s'entourer de trop de précautions.

M. de REYNOLD a toujours estimé que des organismes très spécialisés doivent jouir d'une autonomie de plus en plus complète.

M. LUCHAIRE pense que l'application d'une telle théorie serait actuellement imprudente. Plus tard, lorsque de tels organismes auront atteint une telle grandeur et réalisé une telle prospérité qu'ils seront en état de fonctionner en pleine indépendance, on pourra songer à une sorte d'essaimage, et encore n'en est-il pas tout-à-fait certain. Son expérience lui a montré que les différentes parties de l'Institut, aussi spécialisées soient-elles, s'entr'aident constamment. En outre, l'atmosphère de sympathie et d'intérêt général est favorable au travail de chacune des sections. On aurait pu évidemment avoir une conception diamétralement opposée à celle qui a présidé à la création de l'Institut et disperser à travers l'Europe de nombreux instituts chargés chacun d'une tâche spéciale ; mais on ne l'a pas fait.

M. DUPIERREUX fait observer du reste que le préambule sauvegarde l'avenir en conciliant les points de vue de M. de Reynold et du Directeur.

Le SECRETAIRE constate que M. Luchaire vient de faire un exposé de doctrine que, personnellement, il ne peut approuver. Si la sous-commission prend une décision pour un an, c'est uniquement parce qu'elle ne peut pas se réunir plus fréquemment. D'une manière unanime, les divers rapporteurs de la Commission, ainsi que le Directeur de l'Institut ont exprimé le désir de voir les réunions des sous-commissions plus fréquentes et c'est pour donner satisfaction à ce désir dans toute la mesure du possible qu'on a désigné ce petit comité. Son rôle est pareil à celui du Comité de Direction de l'Institut qui se réunit tous les deux mois, pour remédier au fait que le Conseil d'Administration ne peut se réunir qu'une fois par an.

- 4 -

M. FOCILLON estime que le texte actuel, n'apporte guère que des modifications de terme: le Comité de Direction est remplacé par un bureau permanent; le Comité de Gestion est remplacé par une Commission consultative; mais les rapports entre l'O.I.M. et la sous-Commission restent au fond les mêmes et on n'a créé aucune innovation. Si les réunions du Bureau permanent se passent, comme on doit le prévoir, dans une atmosphère cordiale, il n'y aura jamais de tentative d'usurpation de la part de gens qui sont accablés déjà par leurs travaux personnels et qui ne viennent que par sympathie pour l'O.I.M. Il viendra un moment où cette organisation se détachera de la maison-mère. Peut-être faut-il excuser les constructeurs qui ont établi ce mécanisme, imparfait peut-être, mais viable après tout. M. Focillon constate qu'on vient de supprimer comme rouage inutile l'ancien rapporteur auprès de la Sous-Commission et qu'on l'a remplacé par un Bureau permanent. Il faut se réjouir de la vitalité affaiblie qu'on se préoccupe d'entretenir. Si l'on apporte un sincère désir d'aboutir et de ne pas peser sur les organes d'exécution, on aura institué une procédure susceptible de donner des résultats satisfaisants.

M. DUPIERREUX verrait se constituer avec le plus grand plaisir un Bureau permanent, dans lequel seraient conciliées une délégation de la sous-Commission des lettres et des arts et une représentation des spécialistes de la conservation des musées.

LE PRESIDENT estime que la discussion s'est suffisamment prolongée sur une question de titres et sur une réglementation de caractère provisoire. Il propose que le secrétaire soit chargé de préciser le texte actuel dans le sens de la clarté, en collaboration avec Sir Cecil Harcourt Smith.

- 5 -

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITE D'EXPERTS POUR L'ETUDE DES
QUESTIONS RELATIVES AUX MOULAGES D'OEUVRES D'ART.

M. DUPIERREUX, sur l'invitation de Sir Cecil Harcourt Smith, présente et commente le rapport sur les travaux du Comité d'experts et dépose sur le Bureau de la Commission un extrait de la Revue Mousseion sur la coopération des ateliers et musées de moulage.

M. de MADARIAGA apprécie le rapport, mais voudrait savoir quel est le critère qui a déterminé le choix des villes où auront lieu les expositions. Rien n'est plus détestable qu'un membre d'une Commission internationale qui se laisse porter par un esprit nationaliste; mais il est forcé de constater que ce comité d'experts où siègent un Belge, un Allemand, deux Français, un Grec et un Italien a choisi comme pays où seraient instituées les expositions ceux dont chacun des membres étaient originaires. Peut-être ce choix a-t-il été inspiré par des considérations purement objectives, mais il n'en a pas l'air.

LE PRESIDENT répond que pour la chalcographie on a choisi les seules villes où il en existait: Madrid, Rome et Paris. On a procédé de la même façon pour les ateliers de moulage; seul, le Danemark, invité à désigner un représentant au Comité, n'a pas pu le faire.

LE SECRETAIRE appuie cette déclaration. On ne s'est pas adressé à l'Espagne, parce qu'elle ne possède pas d'ateliers de moulage; mais on ne l'a pas oubliée dans les travaux et on a pensé à la possibilité d'assurer au moyen d'une oeuvre internationale le moulage des oeuvres espagnoles qui n'ont pas été reproduites.

- 6 -

M. de MADARIAGA est convaincu que le choix a été irréprochable en l'occurrence, mais la situation actuelle était et reste de nature à éveiller l'étonnement.

M. DUPIERREUX fait observer que pour les moulages et la chalcographie on atteint sept villes réparties à travers l'Europe. Les moulages sont une matière extrêmement pesante dont les frais de transport sont très élevés. Il était naturel de les réduire dans toute la mesure du possible. C'est pourquoi l'exposition aura lieu dans des villes où un atelier de moulage existe déjà, qui en participant pour une partie à l'exposition, réduira d'autant les frais de transport des moulages à exposer.

Ceci dit, il lui semble qu'il y aurait moyen de donner satisfaction au légitime étonnement de M. de Madariaga.

Il s'agirait de prendre comme point de départ les pays participants, puis de décider qu'on instituerait ensuite des expositions dans d'autres villes où ce serait politique et opportun.

LE SECRETAIRE ne voit pas qu'il soit possible d'adopter une politique différente de celle qu'on a suivie pour l'exposition de chalcographie. On organisera des expositions de moulages dans les pays qui le désirent et qui pourront faire face aux frais de transport et d'assurance.

M. DUPIERREUX rappelle qu'il reste à examiner deux questions:

De quelle façon doit-on comprendre l'exposition afin qu'elle constitue un musée type de sculpture ?

En second lieu, il faut examiner le côté matériel: frais de transport et d'assurance.

L'O.I.M. n'a pas qualité pour se prononcer seul.

M. BAUD-BOVY est tout à fait d'accord. Une exposition de moulages est plus difficile à organiser et ses résultats sont plus aléatoires qu'une exposition de chalcographie. Elle peut aboutir à un échec ou à une grande réussite qui dépendent entièrement de sa préparation. Une nouvelle réunion d'experts est donc indispensable.

Le PRÉSIDENT appuie cette opinion. Il constate que la sous-commission est d'accord sur la nécessité d'une nouvelle consultation d'experts.

Le SECRÉTAIRE propose qu'on laisse toute liberté à l'Institut d'agir selon les circonstances et même de réunir un comité d'experts s'il le juge utile. Peut-être le Bureau de l'O.I.M. aurait-il qualité, sur l'indication des experts, pour dire si et comment l'exposition doit avoir lieu.

RAPPORT SUR UN PROJET D'EXPOSITION INTERNATIONALE DE LA MÉDAILLE
ET SUR LA PROPOSITION DE M. BAILLY RELATIVE A LA FRAPPE DE
DE MÉDAILLES INTERRESSANT LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

M. DUPIERREUX commente le rapport de l'Institut (G.16.1928). Il présente la série de questions qui figurent au résumé (p. 8).

La sous-commission est saisie de deux propositions fermes:

1°) - joindre à l'exposition de moulages une exposition de médailles moulées et frappées;

2°) - mettre à l'étude les conditions d'une édition d'une collection de médailles relatives à la Société des Nations ou à la coopération intellectuelle.

M. GRAUL estime qu'on doit adopter les propositions.

M. de MADARIAGA demande quelle est la place qu'on a réservée à l'art d'Extrême-Orient.

M. DUFIBREUX lui communique la liste des moulages réunis; parmi les ateliers qui participeront à l'exposition, il y en aura certainement qui auront des moulages d'oeuvres hindoues, chinoises ou égyptiennes.

M. de REYNOLD demande s'il n'y a pas une intrusion dans un domaine où d'autres institutions plus compétentes auraient eu plus de chances de réussir.

En outre, ne faudrait-il pas éviter de donner son patronage à une entreprise qui pourrait aboutir à un échec ?

M. BAUD-BOVY a l'impression qu'une exposition de cet ordre pourrait avoir une grande importance au point de vue international, en favorisant et en améliorant la connaissance mutuelle des peuples et en constituant un documentaire d'un intérêt historique tout à fait remarquable.

M. de REYNOLD accepte cette opinion autorisée; mais il craint une fois de plus la dispersion et la surcharge.

M. BAUD-BOVY ajoute que si l'on décide de faire une exposition de moulages, une exposition de médailles frappées et moulées ne présente pas un gros surcroît de travail et il serait dommage de ne pas l'adjoindre à la première.

M. DUFIBREUX donne lecture d'un extrait du Comité de Direction de l'Institut, en mars 1928, qui a accueilli avec satisfaction ce projet de voir frapper une médaille représentant l'ancien président de la C.I.C.I. et a exprimé l'avis qu'on pourrait envisager la création d'une numismatique de la Société des Nations. Suivant cette indication du Comité de Direction de l'Institut, la Sous-Commission envisagera s'il est opportun d'encourager la proposition du directeur de la Monnaie française.

LE PRESIDENT estime qu'on peut tout au plus déclarer qu'on a considéré ce projet avec une très grande sympathie, mais que l'Institut est actuellement si surchargé de besogne qu'à son grand regret il ne peut pas y participer directement.

Cette proposition est adoptée.

DEMANDE D'AUDITION DE Mme CAMILLE MARBO, REPRESENTANT LA SOCIETE DES GENS DE LETTRES.

M. PAUL-VALÉRY annonce que la Société des Gens de Lettres de Paris, présidée par M. Estaunié, vient d'adresser une demande formulée par l'intermédiaire de M. Painlevé, membre de la Commission de coopération intellectuelle. Il s'agit d'une demande de collaboration. Or, comme Mme Camille Marbo, membre de la Société des Gens de lettres de Paris se trouve actuellement à Genève, la Société a demandé que la sous-commission des lettres et des arts lui permît de présenter le point de vue de la Société.

Le SECRETAIRE rappelle que M. Painlevé a déjà présenté par lettre cette demande; M. Dufour-Féronce et lui-même avaient été d'avis, à ce moment, que le Secrétariat ne pouvait pas intervenir, en créant ainsi un précédent, car la Société des Gens de lettres est une association nationale; du reste, M. Paul-Valéry, qui siège à la sous-commission, est également membre de la Société des Gens de lettres. Néanmoins, comme M. Paul-Valéry n'est pas tout à fait au courant de la question qui intéresse la Société des Gens de lettres, le Secrétariat ne verrait aucune objection à ce qu'on acceptât de l'entendre, pourvu que cette audition ne créât aucun précédent.

La Sous-Commission décide avec les réserves formulées par le Secrétaire d'entendre Mme Camille Marbo à sa prochaine séance.

La séance est levée à midi 15.

SOCIÉTÉ DES NATIONS.C. I. C. I./L. A./5ème Session
P. V. 6(1).COMMISSION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.SOUS-COMMISSION DES LETTRES ET DES ARTS.

SIXIÈME SÉANCE

tenue le mercredi 18 juillet 1928, à 15 heures.

PRESIDENT : M. DESTREE.

Etaient présents : Tous les membres de la Sous-Commission ayant assisté à la séance précédente.RAPPORT DE L'INSTITUT SUR LE CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARTS POPULAIRES (G. 16. 1928. 3).

M. DUPIERREUX présente et résume le rapport de l'Institut sur le Congrès international des arts populaires, qui se tiendra à Prague du 7 au 13 octobre.

M. JELINEK dit que la Tchécoslovaquie s'efforcera de recevoir de son mieux les membres du Congrès.

LE PRESIDENT, tout en étant certain que l'on peut avoir pleine confiance dans les hôtes du Congrès pour assurer à celui-ci la meilleure organisation possible, mais considérant que ce Congrès sera une œuvre de la Commission de l'Institut, croit devoir mettre en garde la Sous-Commission contre certains inconvénients ou même certains dangers possibles. Les communications déjà annoncées constituent comme une mosaïque de petits renseignements et le succès du Congrès dépendra moins d'avoir rassemblé cette documentation que d'en tirer des indications générales. Il faut donc prévoir le désordre et l'incohérence possibles dans l'examen d'un si grand nombre de petites questions. D'autre part, ce Congrès doit fournir une occasion de développer les sentiments de fraternité alors que, bien souvent, les "arts populaires" sont le masque de revendications nationalistes

- 2 -

u minoritaires. Le danger n'est pas insurmontable, mais à condition d'avoir, pour diriger le Congrès, une autorité sachant où aller et ne laissant pas le Congrès dévier de sa ligne. Il propose donc de demander à la Commission plénière de désigner à cet effet l'un de ses membres et il est d'avis de suggérer, pour cela, le nom de M. de Reynold.

M. DUPIERREUX se féliciterait de voir M. de Reynold apporter à la direction du Congrès tout le concours de sa haute autorité personnelle. Il y a une personnalité dont il souhaiterait vivement la présence, c'est M. Focillon, mais celui-ci a été désigné par son Gouvernement.

M. FOCILLON remercie M. Dupierreux, mais il ne croit pas que le représentant d'un Gouvernement puisse intervenir avec l'autorité nécessaire dans la conduite du Congrès. Il apprécie très vivement les remarques de M. Destrée et il doit dire que dès le début, il a eu l'impression qu'en se rendant au Congrès on allait, en quelque sorte, à un combat contre le particularisme, au nom de la Société des Nations.

M. de REYNOLD exprime sa reconnaissance de ce haut témoignage de confiance. Il se demande s'il aura physiquement et moralement les forces nécessaires pour s'acquitter d'une tâche aussi écrasante et il désire encore réfléchir. Si cependant la sous-Commission persiste dans son intention, il lui demandera d'abord de lui donner des directions très précises, ensuite de n'être pas seul désigné pour représenter la Commission: il devrait être assisté de deux ou trois autres membres. Il regrette un peu, en présence de la série de communications déjà parvenues, que l'on n'ait pas pu déterminer d'avance quelques directions précises, quelques cadres de groupements, pour empêcher la multiplicité et la simultanéité de communications trop rapides et très différentes les unes des autres. Il conviendrait de mettre à la tête de chaque section du Congrès un homme qui eût non seulement la compétence scientifique, mais qui fût doué d'un certain esprit de synthèse. On pourrait envisager une sorte de Comité des

- 3 -

Présidents de Sections; ce n'est qu'avec cet organe et les représentants de la Commission qu'on arrivera peut-être à l'unité de direction et à l'unité scientifique souhaitables.

M. DUPIERREUX est tout à fait d'accord avec M. de Reynold, d'autant plus qu'il a prévu que le Comité central siégerait en permanence pendant le Congrès et comprendrait des représentants de chaque section.

LE PRÉSIDENT pense que l'on aurait déjà pu connaître les personnes appelées à diriger chaque section. Répondant aux remarques de M. de Reynold, il tient à rappeler à son collègue qu'il sera assisté de M. Oprescu, de M. Dupierreux et sans doute de M. Luchaire. De plus, il y a, parmi les délégués d'Etat, deux membres de la Sous-Commission : M. Jelinek et M. Focillon. Il faudra que, avant ou dès l'ouverture du Congrès, toutes les communications soient réparties entre des sections déterminées.

LE SECRÉTAIRE est certain que la Commission sera enchantée d'être représentée par M. de Reynold. Il ajoute que la Commission comprend, depuis quelque temps, un membre tchécoslovaque, M. Šusta, ancien Ministre de l'Instruction publique; la Commission voudra sans doute le désigner aussi parmi ses représentants. D'autre part, sur le chapitre du budget relatif à la préparation du Congrès, on a pu réaliser une petite économie d'environ 3.000 francs, et le Secrétaire espère pouvoir la mettre à la disposition de la Sous-Commission si elle désire avoir des représentants en plus de ceux de la Commission plénière, ce qui sera peut-être nécessaire dans l'éventualité de certaines difficultés. En effet, il faudrait, dans chaque section du Congrès, quelqu'un représentant l'esprit et les méthodes de la Société des Nations, ce qui nécessiterait six représentants, y compris ceux de la Commission

- 4 -

plénière. Le Secrétaire envisagerait volontiers la désignation de M. Baud-Bovy, de M. Focillon, de M. Paul-Valéry, de M. Graul et naturellement, puisqu'il est sur place et que sa présence ne nécessite pas de frais, de M. Jelinek. Il ne croit pas que la désignation de M. Focillon comme délégué du Gouvernement français nuise au fait qu'il serait aussi représentant de la Sous-Commission.

M. de MADARIAGA a été très frappé des considérations du Président et de M. de Reynold. A son avis, il faut non seulement désigner d'avance, immédiatement si possible, les représentants de la Commission et de la Sous-Commission, mais encore demander à ces personnes et au Secrétariat d'étudier les moyens de "canaliser" l'oeuvre du Congrès, afin d'éviter à la fois un excès de communications et une déviation de la ligne que doit suivre le Congrès pour atteindre un but vraiment international. A titre d'exemple, il se permettra d'indiquer un certain nombre d'idées concrètes qui pourraient servir de direction à ce premier Congrès, quitte à prévoir un programme plus étendu pour des congrès ultérieurs.

M. de Madariaga ajoute que son idée est d'éviter des communications non coordonnées et d'intérêt variable et de concentrer l'activité du Congrès sous un petit nombre de rubriques.

Le SECRETAIRE ne croit pas que l'on puisse bouleverser l'oeuvre et le programme soigneusement accomplis en deux ans de travail de préparation du Congrès effectué par les experts, l'Institut et les Gouvernements.

M. de REYNOLD est entièrement d'accord sur ce point, mais il pense uniquement aux conclusions à tirer des travaux du Congrès. Il faudra la présence d'une personnalité assez forte pour exposer, en une séance finale, la leçon du Congrès, examiner, par exemple, s'il faudra un second Congrès, une exposition, etc..

- 5 -

M. DUPIERREUX fait remarquer que c'est également pour cela que l'on a prévu la session en permanence du Comité central. D'autre part, il est difficile à la Sous-Commission d'indiquer aux éminents membres du Congrès quelles seront les conclusions de leur travail.

M. BOCELLON n'est pas tout à fait certain que les conclusions ne doivent pas venir avant le Congrès. Sans qu'il y ait à revenir sur l'architecture d'un Congrès, très soigneusement établie dans toutes ses parties, il sera bon, et c'est là l'intérêt des remarques de M. de Madariaga et de M. de Reynold, que les personnes désignées par la Commission et la Sous-Commission adoptent d'avance une certaine attitude devant les problèmes posés et qui devront être étudiés en conformité avec les buts de la Société des Nations. A cet effet, il y aurait avantage à réunir les personnalités choisies, non seulement pour prendre connaissance des documents, mais encore pour penser aux éventualités en cours de Congrès et répartir la besogne, etc...

M. de REYNOLD explique qu'il faut tenir compte de deux idées fondamentales : l'existence, d'une part, d'un fonds commun à l'humanité dans les différents arts populaires et, d'autre part, des divers arts populaires actuellement vivants. L'un des buts du Congrès doit être de déterminer ce fonds commun et la façon dont ces divers arts populaires peuvent continuer de vivre.

Le PRESIDENT ajoute que le Congrès n'aura qu'une durée très limitée et que l'on ne peut songer à épuiser la matière des arts populaires en une semaine. Si l'on veut éviter un échec il faut pousser plus avant l'organisation et, en particulier, écarter un certain nombre de sujets et de communications. C'est pourquoi il faudra une sorte de "régisseur", pourvu de l'autorité suffisante.

- 6 -

M. de M.D.R.L.G.A ne croit pas qu'aucun des membres de la Sous-Commission ait jamais songé à donner aux savants qui participeront au Congrès des directions a priori. Il s'agissait simplement d'indiquer les lignes générales d'investigation. Il est parfaitement loisible à la Commission de demander au Congrès, pour cette première réunion, d'étudier les divers problèmes à un certain nombre de points de vue, en lui laissant la liberté d'arriver aux conclusions qu'il jugera utiles.

Mlle Hélène VACLARSKO croit qu'il serait très imprudent d'indiquer aux savants qui composeront le Congrès les limites et les cadres de leurs communications. Par contre, la direction même du Congrès ne doit pas échapper aux mains d'une autorité très ferme, désignée par la Commission et la Sous-Commission. La Société des Nations peut utiliser le Congrès pour atteindre l'un de ses buts, qui est le rapprochement des races par la racine. Ce qu'il faut, c'est déterminer, non pas le cadre des travaux de ce Congrès, mais les noms de ses dirigeants.

Le SECRÉTAIRE admet qu'il doit y avoir quelqu'un ayant qualité pour décider dans des circonstances difficiles pendant le Congrès. Tant que l'on ne sait pas exactement tous les titres des communications et tous les noms des participants, il est malaisé de trancher la question du cadre des travaux mais il y a le Comité qui a préparé le Congrès depuis deux ans, et il y aura un certain nombre de délégués de la Commission et de la Sous-Commission. On pourrait leur donner mandat de se réunir à Prague 2 ou 3 jours avant le Congrès, époque à laquelle les points encore incertains seront précisés et où il ne pourra plus y avoir de surprises. A la lumière des discussions qui viennent d'avoir lieu les personnes ainsi réunies pourront trancher les difficultés qui se présenteront. En résumé, les représentants de la Commission et de la Sous-Commission seront adjoints au Comité central.

M. DUPIERREUX dit que cette proposition se rencontre avec ses propres suggestions .

LE PRESIDENT, pour terminer la discussion, déclare qu'il est entendu que l'autorité décidant de l'ordre du jour du Congrès sera le représentant de l'Organisation de Coopération intellectuelle.

La liste de personnalités suggérée par le Secrétaire : M.M. de Reynold, Susta, Paul-Valéry, Focillon, Craul, Baud-Bovy et Jelinek, est adoptée .

QUESTION DE LA TRADUCTION.

Audition de Mme Camille Marbo.

(Mme Camille MARBO prend place à la table de la Sous-Commission).

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue à Mme Camille Marbo. Il tient à spécifier que le fait d'avoir donné audience à Mme Camille Marbo, qui se présente au nom de la Société des Gens de Lettres, est tout à fait exceptionnel et ne saurait constituer un précédent.

Mme Camille MARBO remercie le Président et la Sous-Commission d'avoir bien voulu, en sa personne, donner audience, à la Société des Gens de Lettres. Cette Société attache une extrême importance à la question de la traduction. Il est bon d'indiquer qu'elle ne comprend pas seulement les écrivains français, mais qu'elle groupe les écrivains qui écrivent en langue française. En France, tout au moins, les P.E.N. Clubs n'existent pas encore tout à fait au point de vue de l'organisation administrative. Au contraire, la Société des Gens de Lettres, vieille de trois-quarts de siècle, est un organe corporatif et coopératif; elle ne peut pas comprendre un seul éditeur et a pour mission de traiter, au nom des écrivains, avec les éditeurs. Etant donné que la Société des

- 9 -

Gens de Lettres s'occupe de la traduction et du cinématographe, il a paru nécessaire à cette Société et à son Président que la Commission de coopération intellectuelle et l'Institut s'appuient sur des sociétés organisées d'auteurs comme celle-là plutôt que sur des sociétés d'éditeurs en ce qui concerne la question des traductions. Ce qui se dit de la Société des Gens de Lettres doit se dire des sociétés analogues existant dans tous pays. La Société des Gens de Lettres française est d'ailleurs en train de préparer une réunion de ces sociétés qui, à côté des P.E.N. Clubs, représenteraient les droits des auteurs, qui doivent être défendus dans la question de la traduction comme dans toutes les autres. Cette Société n'a pas à indiquer un auteur à traduire plutôt qu'un autre, mais elle possède un système de catalogue permettant de donner aux traducteurs des renseignements sur tel ou tel auteur français. En résumé, il semble que la Sous-Commission ne puisse laisser de côté un organe de collaboration tel que la Société des Gens de Lettres. En terminant, Mme Camille Marbo demande que, dans les organisations de traduction et de cinématographe, les auteurs d'oeuvres adaptées et les auteurs de films soient représentés.

LE PRESIDENT demande si la Société des Gens de Lettres possède un répertoire de traducteurs.

Mme Camille MARBO répond que la Société comprend un service de traduction. D'autre part, beaucoup de traducteurs se font inscrire à la Société des Gens de Lettres qui, dans une certaine mesure, fonctionne comme bureau de placement. Enfin, la Société des Gens de Lettres a des correspondants dans les principales villes du monde.

LE PRESIDENT remercie Mme Camille Marbo de sa communication.

M.V.

- 9 -

M. PAUL-VALERY remercie également Mme Camille Marbo de sa proposition tendant à apporter la collaboration de la Société des Gens de Lettres. Peut-être la Sous-Commission devra-t-elle ajouter à ses résolutions un passage indiquant que l'Institut est autorisé à entrer en négociations, entre autres, avec la Société des Gens de Lettres .

(Mme Camille MARBO se retire).

Adoption d'une résolution.

Conformément à la suggestion de M. PAUL-VALERY, il est convenu que la résolution relative à la traduction sera complétée par une mention autorisant l'Institut à se mettre en rapport avec la Société des Gens de Lettres et organes similaires des autres pays, afin d'obtenir tous renseignements utiles.

RAPPORT DE LA SECTION DES RELATIONS ARTISTIQUES ET DU SERVICE JURIDIQUE DE L'INSTITUT SUR LA QUESTION DE LA PROTECTION DES BEAUTES NATURELLES (G.16.1928.6).

M. DUPIERREUX résume le rapport de l'Institut.

LE PRESIDENT propose qu'il soit préparé un cahier sur les mesures prises par les différents pays dans le domaine national.

Adopté.

CINEMATOGRAPHE.

Mlle Hélène VACARESCO donne lecture de son rapport sur l'art cinématographique (C.I.C.I./L.A./13).

M. FOCILLON résume le rapport qu'il a établi, en collaboration avec M. Paul-Bovy, sur le cinématographe dans ses rapports avec l'art et la littérature (C.I.C.I./L.A./14).

- 10 -

M. ROSSI donne lecture du rapport de M. Tpesca sur la question du cinéma dans ses rapports avec l'art et la littérature (C.I.C.I./L.A/I5).

M. LUCHAIRE expose que l'Institut présente également un rapport traitant de l'activité de son Service d'études cinématographiques; celui-ci a pour principal objet le cinématographe éducatif, qui ne rentre pas directement dans le programme de la Sous-Commission. Cependant, il a paru utile de soumettre à celle-ci le rapport de l'Institut, car la question de l'art dans le cinéma touche également à celle du cinéma éducatif, et il était bon que la Sous-Commission sût que le Service d'études cinématographiques, bien que très modeste, a été en état, depuis deux ans, de recueillir une documentation déjà abondante et qu'il pourra donner suite aux suggestions des trois précédents rapporteurs. M. Luchaire demande donc à la Sous-Commission de prendre seulement acte du rapport de l'Institut et de le renvoyer à la Commission plénière. Il rappelle que c'est sur un rapport de lui-même à la Commission plénière, il y a quelques années, que la Société des Nations a décidé de s'occuper du cinéma. Il ne s'agit pas d'un contrôle, mais il est évident que le cinéma, dans ses rapports avec l'art et la vie intellectuelle, soulève des problèmes si importants, offre des moyens d'action si considérables, que l'Organisation de Coopération Intellectuelle de la Société des Nations ne pouvait s'en désintéresser.

M. John GALSWORTHY estime que le seul espoir d'élever un art, à présent fort rarement digne de ce mot, est de rencontrer un génie et de lui donner l'appui financier nécessaire pour faire librement des expériences. Cet appui ne peut venir que des Gouvernements ou de riches particuliers. Du point de vue de l'éducation et de la propagande par le cinéma, il semble que la Commission pourrait adopter une résolution invitant la Société des Nations à faire valoir aux Gouvernements du monde entier qu'il est extrêmement indésirable que ceux-ci collaborent à la

production de films de guerre. Ces films, qui ont un caractère de propagande nationale et qui ne sont jamais très sincères par crainte d'impatienter l'assistance, ne peuvent rien donner qui approche du tableau réel de ce qu'est la guerre, et sont extrêmement dangereux étant donné qu'ils sont vus par des spectateurs dont les deux tiers au moins sont trop jeunes pour savoir ce qu'est véritablement la guerre. M. John Galsworthy pense qu'il est de la compétence de la Commission d'enregistrer une protestation contre cette altération de la vérité et cette corruption de la jeunesse qui en est la conséquence sous les fausses couleurs d'un soi-disant art. Si son projet est recevable, il propose l'adoption du texte de résolution suivant :

" La Sous-Commission des Lettres et des Arts exprime le sentiment que tout appui donné par les gouvernements à la production de films ayant pour sujet la guerre est nuisible aux vrais intérêts de l'humanité, et elle prie instamment la Société des Nations de protester parmi les gouvernements contre une telle profanation " .

Le PRESIDENT pense que la Commission se ralliera aux idées exprimées par M. John Galsworthy. Il ne croit pas que la Commission ait le temps de discuter en détail les trois rapports qui ont été soumis. Des propositions de Mlle Hélène Vacaresco, il est d'avis de retenir au moins une indication précise à charger l'institut d'étudier la question du cinéma-art en vue d'une enquête pouvant donner lieu à la publication d'un cahier spécial. Il soumet un texte de résolution dans ce sens.

M. PHUL-VALERY, considérant que l'Organisation de Coopération Intellectuelle est essentiellement de nature administrative, se demande si l'on pourra utilement indiquer aux entreprises de films une conduite esthétique ou morale à suivre. A son avis, l'Institut ferait oeuvre plus directe et plus modeste en poursuivant la question des conservatoires de collections de

- 12 -

films, tout au moins de films documentaires. Il y aurait là matière à une entente entre gouvernements, portant sur la constitution d'ensemble de films, sur des échanges de bandes, etc.

Le PRESIDENT propose de demander à l'Institut de s'enquérir préalablement de ce qui existe déjà à cet égard.

M. LUCHAIRE approuve cette suggestion, d'autant plus que l'Institut a déjà réuni une documentation assez abondante à ce sujet, et que le Congrès cinématographique de 1926 a touché à ces divers points et même à un certain nombre de ceux qu'a soulevés M. Focillon.

M. DE MADARIAGA désire reprendre l'idée de M. Paul-Valéry sous un angle plus restreint. On pourrait peut-être commencer par constituer, à l'Institut et à Genève, des archives officielles des événements importants de la Société des Nations. Ensuite, pour favoriser la connaissance mutuelle des peuples, on pourrait encourager, de pays à pays, les bons films représentatifs de la vie même des divers peuples. M. de Madariaga se demande si, en cette matière, on peut compter sur l'industrie cinématographique seule, et s'il n'y a pas lieu de l'encourager ou même de la diriger ; les moyens d'exécution seraient à étudier. Enfin, il y a une tendance, chez certains peuples ayant une puissante industrie cinématographique, à utiliser le cinéma pour dénigrer d'autres peuples ; il faut s'occuper très sérieusement de ce problème. Il y aurait deux façons d'agir ; en premier lieu, une enquête de l'Institut sur les moyens d'action à employer ; en deuxième lieu, l'adoption d'une résolution demandant à l'Assemblée d'inviter les gouvernements d'éviter de se servir du cinéma pour des fins contraires à l'entente entre les peuples. Cette proposition, tout à fait générale, pourrait englober le projet de M. John Galsworthy, à moins que celui-ci ne veuille maintenir sa proposition séparée.

LE SECRETAIRE préférerait la résolution générale de M. de Madariaga plutôt que celle de M. John Galsworthy ; il n'est pas dans l'usage des organes de la Société des Nations de faire la leçon aux gouvernements. On pourrait compléter la résolution de M. de Madariaga par une mention dans ce sens : "et notamment des films de guerre".

LE PRESIDENT souligne l'importance des remarques du Secrétaire. En réalité, la proposition de M. John Galsworthy, au principe de laquelle il adhère entièrement, devrait émaner, non d'un organe de la Société des Nations, mais d'un délégué de l'Assemblée.

M. John GALSWORTHY se rallie aux observations du Président et du Secrétaire, tout en demandant que la rédaction de la résolution de M. de Madariaga soit rendue aussi énergique que possible.

LE SECRETAIRE rappelle que la Sous-Commission s'occupant de l'enseignement à la jeunesse de l'existence et des buts de la Société des Nations, a voté un certain nombre de résolutions tendant à faire disparaître tout ce qui peut provoquer la haine entre les peuples et à propager tout ce qui peut développer leur connaissance réciproque. Le projet de M. de Madariaga va dans le même sens.

M. LUCHAIRE ajoute que le Congrès cinématographique de 1926 a adopté des résolutions très vives, toujours dans le même sens.

LE PRESIDENT dit qu'un texte de résolution sera soumis le lendemain à la Sous-Commission.

LE SECRETAIRE préférerait la résolution générale de M. de Madariaga plutôt que celle de M. John Galsworthy ; il n'est pas dans l'usage des organes de la Société des Nations de faire la leçon aux gouvernements. On pourrait compléter la résolution de M. de Madariaga par une mention dans ce sens : "et notamment des films de guerre".

LE PRESIDENT souligne l'importance des remarques du Secrétaire. En réalité, la proposition de M. John Galsworthy, au principe de laquelle il adhère entièrement, devrait émaner, non d'un organe de la Société des Nations, mais d'un délégué de l'Assemblée.

M. John GALSWORTHY se rallie aux observations du Président et du Secrétaire, tout en demandant que la rédaction de la résolution de M. de Madariaga soit rendue aussi énergique que possible.

LE SECRETAIRE rappelle que la Sous-Commission s'occupant de l'enseignement à la jeunesse de l'existence et des buts de la Société des Nations, a voté un certain nombre de résolutions tendant à faire disparaître tout ce qui peut provoquer la haine entre les peuples et à propager tout ce qui peut développer leur connaissance réciproque. Le projet de M. de Madariaga va dans le même sens.

M. LUCHAIRE ajoute que le Congrès cinématographique de 1926 a adopté des résolutions très vives, toujours dans le même sens.

LE PRESIDENT dit qu'un texte de résolution sera soumis le lendemain à la Sous-Commission.

UNIFICATION DU DIAPASONRAPPORT DE M. WEINTGARTNER (G.16.1928.1)

M. WEINTGARTNER résume son rapport.

M. DUPIERREUX parle des conversations qu'il a eues avec Mlle Hélène Vacaresco, M. Dent et M. Weintgartner. L'idée de ceux-ci était que l'on devait considérer le diapason de 1858 comme un fait acquis et qu'il n'était pas question d'en instituer un nouveau, comme l'avaient souhaité certains facteurs américains. Si l'on admet que l'on doit conserver le diapason de 1858 et que tous les considérants formulés dans le rapport des experts de cette époque au Ministre Fould restent valables, la question se pose de savoir comment faire respecter ce diapason. Cela dépend des bonnes volontés, et même de certaines possibilités matérielles (construction de nouveaux instruments). La Sous-Commission ne peut évidemment pas décider des mesures à prendre à cet effet. Il faut envisager dans quelle mesure on pourrait entreprendre une action visant, non à l'unification du diapason, mais à l'emploi général du diapason de 1858. Pour cela, on pourrait convoquer des personnalités scientifiques et artistiques qui se sont occupées de la question. S'inspirant des conversations qu'il a eues, M. Dupierreux soumet à la Sous-Commission un projet de résolution. D'autre part, M. Dent voudrait que l'Institut inscrive à son programme de travail le relevé des oeuvres musicales, congrès, festivals, etc...

M. Dupierreux soumet un projet de résolution dans ce sens.

Ce projet est adopté.

M. de REYNOLD et le PRESIDENT se félicitent de voir se préciser le programme musical de l'Institut.

- 15 -

LE PRESIDENT ajoute qu'il croit se rappeler avoir entendu dire à Rome, au moment de la Conférence sur les droits d'auteurs, que l'on s'occupait de dresser un répertoire des oeuvres musicales. Il serait bon que l'Institut s'informât au sujet de ce fait qui ne peut laisser la Sous-Commission indifférente.

M. DE MADARIAGA se demande si l'on ne pourrait étendre le travail sur les traductions aux traductions de livrets de musique. C'est peut-être dans ce domaine qu'il y a le plus à critiquer.

LE SECRETAIRE rappelle à ce propos que M. Dent avait demandé que les traducteurs de livrets de musique ne fussent pas exclus des renseignements devant être fournis sur les traducteurs en général.

M. DENT explique qu'en effet il est souvent difficile de trouver dans les divers pays les écrivains spécialisés dans la traduction de livrets de musique.

PROJET DE RESOLUTION DE M. DE MADARIAGA SUR LA PROTECTION DES OEUVRES D'ART.

Cette résolution est adoptée en deuxième lecture.

PROPAGANDE.

Proposition de M. Paul-Valéry.

M. PAUL-VALÉRY expose que les travaux si importants, mais un peu techniques, poursuivis par l'Organisation de Coopération intellectuelle et par l'Institut ne suffisent pas à répandre dans la masse, et même dans les milieux intellectuels, l'idée que ces deux organismes font une oeuvre d'un intérêt général et pratique. Or, l'Organisation de Coopération intellectuelle n'existera que dans la mesure où elle existera dans

l'opinion publique. Si l'on veut rechercher les moyens à employer en vue de cette propagande, on pourrait peut-être charger l'Institut - qui examinerait les voies et moyens d'exécution - de provoquer des réunions de personnes appartenant aux divers milieux intellectuels, ou para-intellectuels, par exemple une réunion de poètes, une réunion de romanciers, d'éditeurs, d'avocats, etc..; ces réunions présenteraient sans doute un intérêt purement ostentatoire, mais assureraient à l'Organisation de Coopération intellectuelle et à l'Institut une publicité utile.

M. LUCHAIRE fait observer que les réunions de personnalités éminentes, ayant un objet précis, sont déjà dans la tradition de la Commission et de l'Institut. L'an passé, conformément à une décision de la Commission, l'Institut a réuni les directeurs ou administrateurs généraux des grandes bibliothèques nationales. Cette réunion a eu un résultat technique de première importance et aussi une réelle valeur de publicité, restreinte toutefois à un milieu spécial. Il est certain qu'une réunion de grands poètes, par exemple, aurait une valeur de diffusion beaucoup plus grande. Au surplus, en dehors de cette valeur de publicité, de telles réunions ne seraient jamais sans un objet précis : sans leur imposer un programme, on pourrait leur demander de s'entretenir de questions chères à la Société des Nations. En principe, le Directeur de l'Institut ne voit aucune difficulté à la suggestion de M. Paul-Valéry, suggestion qui vient d'ailleurs à son heure car si, jusqu'à présent, M. Luchaire n'a pas désiré trop de publicité autour du travail de l'Institut, qui ne pouvait pas encore montrer une oeuvre bien précise et solide, il n'en est pas de même cette année, comme la Commission plénière pourra s'en rendre compte d'après le rapport sur l'activité générale de l'Institut.

M. PAUL-VALÉRY suggère une réunion des directeurs de grandes revues.

M. LUCHAIRE ajoute qu'à la réunion tenue en juin dernier par les délégués des Etats auprès de l'Institut, plusieurs délégués se sont plaints de l'insuffisance de la propagande faite autour des travaux de l'Institut, ce qui leur permet difficilement de défendre l'Institut auprès de leurs Gouvernements respectifs.

M. DE MADARIAGA appuie très vivement la proposition de M. Paul-Valéry, notamment en ce qui concerne une réunion de directeurs de grandes revues. Si la Conférence de la Presse qui s'est tenue à Genève n'a pas donné tous les résultats que certains attendaient, c'est parce qu'elle a étudié, moins ce que la presse devrait faire pour la Société des Nations, que ce que la Société des Nations devrait faire pour la presse. M. de Madariaga est d'avis que cette tentative devrait être entamée immédiatement.

En ce qui concerne la suggestion visant les réunions de personnalités éminentes des diverses branches de l'art et de la littérature, M. de Madariaga fait observer que, depuis sa création, l'Organisation de Coopération intellectuelle a, par la force des choses, descendu des sommets de la synthèse jusque dans les détails. Le mouvement suggéré par M. Paul-Valéry pourrait aider à remonter vers la synthèse, vers l'idée de l'unification intellectuelle du monde.

M. DE REYNOLD est en principe d'accord avec M. Paul-Valéry, mais si l'on réunit un nombre restreint de directeurs de revues, ne risque-t-on pas de se faire des ennemis de ceux qui n'auront pas été convoqués ? Par contre,

- 12 -

une réunion de poètes est extrêmement souhaitable, car la poésie est fort menacée aujourd'hui. On pourrait peut-être envisager une conférence internationale peu nombreuse, convoquée sur un programme précis. En résumé, l'idée est intéressante, mais il convient de la laisser mûrir.

LE PRESIDENT croit que tous ses collègues sont d'accord sur le fond de la proposition de M. Paul-Valéry. Il les invite à y réfléchir.

La séance est levée à 18 heures 20.

SOCIÉTÉ DES NATIONS.COMMISSION DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE.Sous-Commission des Lettres et des Arts.5ème Session.

Procès-Verbal de la 7ème séance, tenue le 19
juillet 1928, à 11 heures. -

PRESIDENT : M. DESTREE.

Présents : Tous les Membres ayant assisté à la séance
précédente.

ADOPTION DES RÉSOLUTIONS ET DU PROJET DE RAPPORT DE LA
COMMISSION PLENIÈRE.-

Règlement de l'Office International des Musées (Suite).-

Le SECRÉTAIRE annonce que le Comité de Rédaction est tombé d'accord pour proposer cinq personnes qui devraient constituer le Bureau permanent. Il s'agit de M. Destrée, de Sir Cecil Harcourt Smith, de M. Guiffrey, de M. Graul et d'un Italien, pour la nomination duquel le Secrétaire demande la liberté de s'entendre avec qui de droit.

Cette proposition est adoptée.

LE PRÉSIDENT pense que les membres nouveaux apprendront avec plaisir que la Section des Relations artistiques et l'Office International des Musées ont obtenu des résultats dignes d'être retenus. Cette exposition chalcographique était une entreprise beaucoup plus difficile qu'on se l'imagine généralement; elle se développe et poursuit son chemin à la satisfaction générale. L'accord sur les ateliers de moulages représente également une entente

internationale d'une certaine importance. Les ateliers ont compris que s'il était difficile d'arriver à couvrir leurs frais dans le domaine national, ils pouvaient espérer beaucoup d'une entreprise réalisée sur le plan international. Le rôle éducatif des musées n'est pas non plus négligeable. De plus, chacun est d'accord sur l'intérêt de la Revue Museion.

On a pu constater, d'autre part, certaines conséquences indirectes qu'il importe de relever. C'est ainsi que l'exemple de la C.I.C.I. a décidé la Belgique à créer une chalcographie nationale. De même, l'Egypte, à la suite d'un voyage de M. Luchaire, a décidé la création d'un atelier de moulage. Enfin, si le Président a pu créer un Office national des musées en Belgique, c'est parce qu'il en avait trouvé l'idée au cours des réunions de la Coopération intellectuelle. Il croit que cette énumération suffira pour prouver que ce n'est pas à une besogne inutile qu'on travaille à la Commission.

M. BAUD-BOVY estime qu'il était utile de faire cet exposé, afin que les nouveaux membres se rendent compte du travail considérable réalisé par la Section des Arts et des Lettres.

Le projet de résolution sur le règlement et l'activité de l'Office International des Musées est adopté avec certains amendements de texte sous la forme suivante :

La Sous-Commission estime qu'en attendant qu'il soit possible de donner à l'Office International des Musées son statut définitif, il sera utile d'observer provisoirement les règles suivantes :

1° L'Office International des Musées est un organe de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, rattaché à la Section des Relations artistiques;

2° Un, et dès que possible, plusieurs fonctionnaires nommés dans les conditions ordinaires seront affectés exclusivement à l'Office et placés sous l'autorité immédiate du chef de la Section des Relations artistiques;

3° Un Bureau de l'Office International des Musées, composé de cinq membres au moins, contrôlé l'activité de cet Office. Il est désigné par la Sous-Commission des Lettres et des Arts et se réunit au moins trois fois par an. Il a délégation de cette Sous-Commission pour donner ses avis sur les affaires en cours à l'Office. Il établit un rapport annuel dont la Sous-Commission prend acte en même temps que du rapport de l'Institut.

4° Il paraît préférable de substituer au nom "Comité de Gestion" le nom de "Comité consultatif d'experts". Les spécialistes éminents qui ont bien voulu accorder à l'Office leur patronage et leur précieux concours seront convoqués à Genève en janvier prochain, aux fins de donner leur avis sur toutes les questions de muséographie et sur les domaines dans lesquels l'Office International des Musées pourrait être le plus utile.

La Sous-Commission a entendu le rapport de l'Institut consacré à l'activité de l'Office International des Musées au cours de la dernière session. Elle a constaté avec satisfaction que tous les projets inscrits à cet égard au programme de l'Institut avaient été réalisés.

Elle attache une importance particulière à la revue *Museion* dont la publication doit être poursuivie. Elle estime désirable que la rédaction de ce périodique reste en contact constant avec le Bureau de l'Office.

La Sous-Commission se déclare satisfaite des expositions des chalcographies organisées à Genève, Bruxelles, Liège, Londres, Birmingham, Buenos-Ayres. Elle souhaite que cet effort soit continué.

Elle considère que l'enquête entreprise par l'Office des Musées sur l'unification dans la rédaction, le format, l'illustration des catalogues de musées (catalogues guides, catalogues sommaires, catalogues scientifiques) doit être poursuivie dans les divers pays et pour les spécialités qui n'ont pu être atteintes jusqu'à ce jour. Les résultats de cette enquête seront soumis au Comité Consultatif au cours de sa prochaine réunion.

.....

PROJET DE RESOLUTION CONCERNANT L'ACTIVITE DANS LE DOMAINE MUSICAL.

Ce projet est adopté ,avec certains amendements de texte, sous la forme suivante :

La Sous Commission des Lettres et des Arts exprime le souhait que l'Institut international de Coopération Intellectuelle établisse et publie périodiquement un relevé des oeuvres musicales contemporaines interprétées ou publiées ,de même que les ouvrages de littérature musicale importants ; ce relevé devrait être conçu de façon à permettre aux organisateurs d'exécutions musicales de connaître où se procurer ces oeuvres et documents.

Elle souhaite que soit également dressé et publié le relevé des grandes manifestations annoncées dans les divers pays (congrès, festivals, etc.) qui intéressent la musique à un degré quelconque.

La Sous Commission des Lettres et des Arts a pris connaissance du Rapport présenté par l'Institut sur la question du diapason; de même que des communications qui lui ont été faites par MM. Dent et Weingartner .Elle conclut que les arguments présentés par la Commission chargée d'établir un diapason musical uniforme ,lors de la Conférence de 1858, conservent aujourd'hui toute leur valeur et qu'ils expriment exactement les inconvénients et les dangers;auxquels les variations du diapason exposent les exécutants et les oeuvres qu'ils exécutent. La Sous Commission exprime le vœu que toutes les mesures utiles au maintien intégral du diapason de 1858, soient prises par toutes les autorités responsables .La Sous Commission souhaite que soit réuni un petit Comité de représentants des intérêts musicaux, qui seraient chargés d'envisager les moyens d'appliquer la résolution ci-dessus en vue d'assurer le maintien du diapason de 1858.

PROJET DE RESOLUTION SUR LE ROLE EDUCATIF DES MUSEES.

Ce projet est adopté avec certains amendements de texte, sous la forme suivante:

La Sous Commission a pris connaissance du rapport de l'Institut sur la réunion d'experts consacrés au rôle éducatif des Musées ,ainsi que des résolutions adoptées par cette réunion. Elle s'en remet au Bureau de l'Office des Musées pour l'étude et la réalisation des mesures d'application; celles-ci doivent naturellement être adaptées aux conditions locales ; il est désirable en tous cas que l'action éducative des Musées soit orientée de telle façon qu'elle puisse contribuer à une connaissance mutuelle plus profonde et plus juste des peuples .

M. DUPIERREUX donne lecture d'un projet de lettre à la Commission de coopération ,qui serait annexé au rapport

- 5 -

Le SECRETAIRE n'est pas favorable a une telle innovation ; Il estime qu'il serait plus régulier et préférable de compléter dans le sens de cette lettre le rapport à la Conférence plénière et de retoucher un peu la résolution.

M. DUPIERREUX est d'accord.

PROJET DE RESOLUTION SUR L'ACCORD ENTRE MUSEES ET ATELIERS
DE MOULAGE .

Ce projet est adopté, avec certains amendements de texte , sous la forme suivante :

La Sous Commission a pris connaissance de l'enquête entreprise par l'Office des Musées pour établir un repertoire general des musées et ateliers de moulage . Elle estime desirable que ce travail soit poursuivi de façon à établir un inventaire des bons creux existant dans les divers ateliers et musées.

La Sous Commission après avoir entendu le rapport de Sir Cecil Harcourt Smith sur la reunion de janvier 1928, approuve le projet d'organiser trois expositions au cours de l'annee 1929. Ces trois expositions seront consacrées la première à la préhistoire, et l'Antiquité, la deuxième au Moyen-Age et à la Renaissance, la troisième aux XVII, XVIII et XIXème Siècles . Un système sera prévu qui permettra d'ouvrir ces expositions successivement dans d'autres villes sur leur demande et à leurs frais.

Une réunion de délégués des musées participants aura lieu pour préciser les conditions matérielles d'exécution.

PROJET DE RESOLUTION SUR LA PROTECTION DES BEAUTES NATURELLES.

Ce projet est adopté, avec certains amendements de texte, sous la forme suivante:

La Sous-Commission a pris connaissance du travail de documentation entrepris par l'Institut sur la protection des beautés naturelles (parcs nationaux, etc.) Elle le charge de préparer la publication d'un cahier résumant les souhaits exprimés et les efforts tentés pour assurer cette protection.

PROJET DE RESOLUTION SUR L'ACTIVITE DE LA SECTION DES RELATIONS LITTERAIRES ET DE LA SECTION DES TRADUCTIONS.

M. de MADARIAGA présente un amendement relatif aux ouvrages américains traduits en différentes langues et à l'extension des traductions à d'autres littératures en choisissant de préférence celles qui appartiennent aux langues moins connues.

A la suite d'une intervention de M. Galsworthy, il reconnaît que la seconde partie de son amendement se trouve déjà couverte par le projet de résolution actuel et il ne retient que la première partie qui est adoptée sous la forme suivante:

"La Sous-Commission approuve les travaux entrepris en vue de la publication d'une série d'ouvrages d'écrivains ibéro-américains traduits en différentes langues".

LE SECRETAIRE rappelle qu'il faut également incorporer dans la résolution un texte donnant suite à la proposition présentée par M. Dent au cours de la séance précédente sur les traductions de texte dans le domaine musical.

M. GALSWORDY répond que cette idée se trouvait déjà dans l'esprit des P.E.N. Clubs. Cependant, il n'est pas inutile d'insister sur ce point et de spécifier que la résolution porte également sur les traductions de texte mis en musique.

M. JELINEK voudrait également que l'Institut fût chargé de préparer et d'étudier un rapport sur le théâtre envisagé comme moyen d'arriver à une entente internationale. Si la Sous-Commission est d'accord, il pourrait entreprendre la rédaction de ce rapport en

- 7 -

mandant peut-être la collaboration de M. de Madariaga.

La Sous-Commission accueille cette suggestion. MM. Jelinek et de Madariaga présenteront un rapport sur ce point à la prochaine session.

M. PAUL VALÉRY présente une nouvelle rédaction de la proposition de M. Kuppenberg sur les réunions des Congrès d'éditeurs.

La résolution sur l'activité de la Section et de la question des traductions et les réunions des Congrès d'éditeurs est adoptée sous la forme suivante:

La Sous-Commission, délibérant sur les points 8 et 9 de son ordre du jour;

8. Activité de la Section des Relations Littéraires.
9. La question des traductions.

et ayant entendu le rapport de l'Institut International de Coopération Intellectuelle sur ces deux points, a pris la résolution suivante:

"Elle prend acte de l'entente entre l'Institut et la Fédération des Pen-Clubs, telle qu'elle résulte des déclarations faites en séance par le Chef de la Section des Relations littéraires de l'Institut et par M. Galsworthy, Président du Centre Fondateur des Pen-Clubs.

"En conséquence, il a été entendu que chaque centre PEN fournira, pour son pays respectif, une liste de 20 ouvrages au plus dont il recommanderait la traduction (ouvrages publiés dans la langue originale avant 1900).

"L'Institut communiquerait ces listes aux éditeurs et à la presse des divers pays.

La Sous-Commission

"Prend acte de l'engagement des Pen Clubs de fournir sur les traducteurs y compris des traducteurs des textes mis en musique, tels renseignements qu'ils jugeront convenables.

La Sous-Commission

"Invite l'Institut à établir un Répertoire de ces renseignements pour être mis à la disposition des auteurs et des éditeurs ou de toute personne intéressée.

"L'Institut sera prié d'étudier les mesures nécessaires pour obtenir des éditeurs que les ouvrages traduits mentionnent toujours le titre original de l'ouvrage et les noms de l'auteur et du traducteur.

"L'Institut extraira des catalogues déjà publiés et avec l'assistance des Centres P.E.N. s'il est nécessaire, une bibliographie des traductions publiées au cours de l'année précédente.

D'autre part, l'Institut pourra se mettre en rapport avec les Sociétés de Gens de Lettres des différentes nations en vue de recueillir auprès d'elles tous renseignements utiles concernant la présente question.

La Sous-Commission, estimant que la collaboration des éditeurs est nécessaire au règlement de la question des traductions, invite l'Institut à provoquer la reprise des Congrès internationaux d'éditeurs, tels qu'ils existaient avant 1914.

La Sous-Commission approuve les travaux entrepris en vue de la publication d'une série d'ouvrages d'écrivains Ibéroaméricains traduits en différentes langues.

- 8 -

UNIFICATION DU CINEMA POUR DES FINS CONTRAIRES A LA BONNEENTENTE ENTRE LES PAYS.

(Projet de résolution de M. de Madariaga et Galsworthy).

Le PRESIDENT propose une nouvelle rédaction plus prudente, qui est adoptée sous la forme suivante:

"La Sous-Commission des Lettres et des Arts signale les dangers des spectacles cinématographiques d'un esprit contraire à celui de la Société des Nations, notamment les films de guerre et demande à l'Assemblée d'examiner l'opportunité de certaines mesures préventives."

DROITS D'AUTEUR.

La Sous-Commission constate que cette résolution a déjà été adoptée en seconde lecture.

MESURES A PRENDRE POUR LA CONSERVATION DE CERTAINES OEUVRES D'ART.

(Proposition de M. de Madariaga).

Cette proposition est adoptée sous la forme suivante:

"La Sous-Commission prie la Commission internationale de Coopération intellectuelle d'inviter l'Institut à mettre à l'étude les moyens internationaux propres à éviter la destruction d'oeuvres dont la valeur esthétique et historique réside dans un ensemble indivisible. Comme point de départ, l'Institut établira l'état des législations nationales à ce point de vue."

QUESTION DU CINEMA.

(Proposition de Mlle Vacaresco).

La résolution est adoptée sous la forme suivante :

"La Sous-Commission transmet à la Commission les rapports sur les questions de cinéma, avec le vœu que l'Institut poursuive les travaux commencés et mette à l'étude la question du cinéma art, de façon à publier, après enquête, un cahier sur ce point spécial."

CONGRES DES ARTS POPULAIRES DE PRAGUE.

Le SECRETAIRE rappelle qu'on a déjà décidé que la Sous-Commission prierait la Commission plénière de se faire représenter

- 9 -

au Congrès des arts populaires et d'admettre que la Sous-Commission y soit également représentée. Les Délégations seraient composées comme suit :

Pour la Commission plénière: M. de Reynold et M. Susta,

Pour la Sous-Commission: M. Paul Valéry, M. Ecillon,
M. Land-Bovy, M. Graul et
M. Jelinek.

Il en est ainsi décidé.

M. Paul VALÉRY accepte sous réserve, n'étant pas absolument certain de pouvoir se rendre à Prague à cette époque.

Le SECRÉTAIRE est d'accord. On a prévu une représentation nombreuse en vue des absences possibles.

PROJET DE RAPPORT A LA COMMISSION PLENIERE.

M. DUPIERREUX donne lecture d'un projet de rapport qui est adopté en principe et sera revu par Le Président.

PROPAGANDE DE L'INSTITUT.

M. Paul VALÉRY rappelle qu'il est impossible d'exister sans faire appel à l'opinion publique et demande s'il ne conviendrait pas d'insérer au rapport un passage sur cette question. Il donne lecture d'un projet de texte présenté par le Directeur sur l'opportunité de provoquer à l'Institut des rencontres avec certaines hautes personnalités dans le monde des lettres et des arts.

M. de MADARIAGA est tellement d'accord avec l'intention d'un tel projet qu'il estime qu'il est préférable de n'en point parler. Il hésiterait à donner son adhésion à une proposition consistant à réunir des gens sans aucun objet particulier, quand bien même le côté financier n'y ferait pas obstacle. Il demande tout au moins une rédaction plus vague.

M. Paul VALERY propose que le Président insère au rapport une suggestion dans ce sens, mais sans en faire l'objet d'une proposition formelle.

CLOSURE DE LA SESSION.

M. LUCHAIRE remercie la Sous-Commission en son nom et au nom de ses collaborateurs pour l'intérêt et la bienveillance avec lesquels elle a bien voulu examiner les travaux de l'Institut. Il n'entend pas éliminer les possibilités de critiques pour lesquelles il est au moins aussi reconnaissant envers la Sous-Commission. Il voudrait faire observer que l'Institut vient d'être chargé d'une assez grande somme de nouveaux travaux. Une fois de plus, il accepte avec beaucoup de plaisir, mais forcément sous réserve des possibilités matérielles de personnel et d'argent. Cela lui donnera l'occasion de présenter une demande: tout travail accompli à l'Institut se traduit nécessairement par une dépense plus ou moins forte. Il prie chacun des membres de la sous-Commission, sous sa propre responsabilité, de faire tout son possible afin que, le cas échéant et lorsque l'occasion s'en présente, il amène son Gouvernement à se préoccuper de venir en aide à l'Institut dans un travail qui profite à la collectivité et, par conséquent à chaque Etat en particulier. Jusqu'ici il n'y a que douze Etats qui accordent une collaboration efficace.

M. de REYNOLD remercie le Président, au nom de toute la sous-Commission, pour la peine qu'il a bien voulu prendre une fois de plus et qui a été décuplée, cette année, par la température. Il a su dominer tous les inconvénients et mener à bien toutes les questions avec une confiance et une dextérité qui ont été des plus efficaces.

Le PRÉSIDENT remercie M. de Reynold.

La séance est levée à 13 heures.